**Zeitschrift:** Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

**Band:** 7 (1766)

Heft: 3

Artikel: Essai sur les causes de la décadence de l'état d'artisan dans les villes

Autor: Pagan, Ab.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-382647

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# II.

# ESSAI

SUR LES CAUSES

## DE LA DE CADENCE

de l'état d'artisan dans les villes.

Par M. AB. PAGAN,

Sécrétaire de la société œconom. de Nidau, Membre honoraire de celle de Berne.

Cette piéce a obtenu l'accessit.

212 TEP 233-7-13. 190 8 6 8 8 8 8 8 6 1 3 8 6 de Péac che dina de a les villes · aradig mash . Cetto circa at observa la secolidada e tra



## INTRODUCTION.

I A découverte des causes multipliées de la décadence de l'industrie & des arts dans les différentes villes du canton, & la recherche des moyens de les rétablir dans leur prémier lustre, mérite sans contredit par son importance d'être mise sons les yeux des lecteurs; & par conféquent l'utilité qui résulteroit de ce rétablissement non-seulement pour les villes, mais encore pour la campagne, & ainsi pour l'Etat entier & pour tous les membres qui le composent, justifie pleinement l'importance de la question proposée par l'Illustre Société; recherche qui n'étant point restreinte aux villes seules, seroit d'un avantage général, pourvu qu'elle s'attirât l'attention, que méritent toujours les objets qui ont en vuë le bien commun.

Nous nous flattons & avec raison, qu'ayant pour objet l'aisance publique, nos lecteurs & d'entre ce nombre les citoyens des villes surtout, voudront bien nous prêter un moment d'attention; ils conviendront d'autant plus de la nécessité de ces recherches, que les plaintes de l'appauvrissement graduel de beaucoup de familles, d'une dépopulation, ou pour mieux dire d'une émigration trop manifeste, & du

coupable penchant de beaucoup de nos artisans, à quitter leur primitive vocation, sont aujourd'hui du plus au moins générales. Il n'y a certainement aucune de nos villes qui ne désire de diminuer le nombre de leurs pauvres, si ce n'est même de prévenir toute mendicité.

Quelques-unes de ces villes intimément perfuadées de la nécessité de remédier au mal, ont présenté à cet effet d'un commun accord un projet au gouvernement; & il ne faut point douter du plein succès de cette prémiere démarche, qui aura lieu apparemment en son tems.

Pour traiter avec clarté & avec ordre le sujet, nous suivrons la division qu'offre naturellement l'énoncé de la question. La prémiere partie, est destinée à la recherche des causes de la décadence des arts & de l'industrie dans nos villes; la seconde contiendra les moyens les plus sûrs, & les plus praticables pour réparer le mal & en prévenir les suites.

## PREMIERE PARTIE.

Les prémiers objets que nous considérerons, ce seront les villes, en tant qu'il est nécessaire de se former une idée complette de leur œconomie & de leur subsistance. Il faudra remonter à leur origine, en détailler les suites, indiquer les points essentiels qui les distinguent des villages, leurs rélations avec ces derniers, montrer

trer enfin dans leur fondation le but évident de leur destination, dévoiler en un mot, le plan fondamental sur lequel le système œconomique des villes repose. Nous verrons ensuite, comment & en quoi les villes s'en sont écartées, & ont ainsi occasioné la ruine & la décadence de l'industrie & des arts.

Les villes doivent leur exissence, principalement à deux motifs de leurs fondateurs. Ce fut d'abord la sûreté. Qu'on se représente, avant qu'il y eut des villes, les habitations de la campagne exposées aux vexations & à l'infolence des puissans, au pillage des brigands, & on concevra aisément la résolution des habitants, de ceindre de murs & de flanquer de tours leurs habitations, qui n'étoient d'abord que des bourgs & des villages. (Les différentes constitutions municipales, qui sont proprement le caractère distinctif des villes ne sont pas de notre sujet.)

L'autre motif fut le commerce. Envisagées sous ce dernier point de vue seulement, on peut comprendre sous la classe des villes, les bourgs à marchés, quoique sans murs ni en-

ceinte pour leur défense.

Il est aisé à comprendre que les prémiers habitants de la campagne, auront cherché à échanger le superflu de leurs fruits, de leur bétail, contre d'autres besoins. Il fallut par conséquent convenir du tems & des lieux, où ces échanges pussent se faire avec le plus de commodité; l'endroit qui par son abord, 1766. III. P.

ou par d'autres raisons, parut le plus convenable, sut appellé ville au bourg; les jours où les vendeurs & les acheteurs s'y rencontrerent,

devinrent des foires ou des marchés.

En tems de guerre, les habitans de la campagne se réfugioient dans les villes & devenoient soldats: le seul moyen de subsistance pour des habitans ainsi resserrés, étoit de fréquentes courses. L'agriculture, les arts, le commerce étoient sans vie, les villages pillés & la campagne ruinée. Les villes étoient donc moins alors des retraites paisibles, que la demeure de farouches guerriers; & la fûreté, ce prémier motif de leur fondation, ne contribuoit en rien à l'avancement de leur œconomie. En tems de paix les habitans des villes & des bourgs cherchoient leur subsistance d'une autre façon; ils cultivoient les terres voifines. & celles-ci ne suffisant pas à l'entretien de leurs nombreux habitans, ils requrent des habitans de la campagne le nécessaire qui leur manquoit sob oliste at anot ort

La préparation des matieres brutes par le moyen des arts & des métiers, étoit donc la seule ressource de subsissance convenable aux villes. Il est en outre à observer que le fréquent concours dans les villes, en tems de paix, aussi bien qu'en tems de guerre, augmentoit les besoins; une nombreuse population y attira bientôt le cultivateur, tenté de se désaire avantageusement du supersu de ses denrées. De-là une police & des loix différentes de celles des

villages; différence qui distingua mieux que toute autre la demeure du citoyen d'avec celle

du campagnard.

On établit dans les villes des boucheries, des atteliers, des marchés publics; on introduisit des maîtrises: la police fixa les poids & les mesures, établit des hâles & des magasins publics, ordonna tout ce qui en un mot avoit trait au commerce & à l'industrie.

On prit d'autres arrangemens aux champs où les habitans s'occupoient principalement de l'agriculture ou du bétail; les terres labourables furent féparées des prairies, on établit des régles pour la garde du bétail, pour l'établissement & l'entretien des haïes & des fossés de féparation. On partagea les eaux & les prairies, & l'on divisa les terres labourables par foles; les plus mauvais terreins, les côteaux surtout furent réservés à la culture de la vigne.

Qu'on ne dise pas que hors les foires & les marchés, les mêmes établissemens, & les mêmes arrangemens se trouvent de nos jours pêle-mêle dans les villes & dans les villages; que les habitans de bien des villes cultivent les terres, que le paisan s'adonne aux arts & au commerce; qu'ainsi la charrue n'est pas plus un caractere distinctif des villages, que l'industrie & les arts n'en sont un particulier aux villes: puisque c'est par abus que les choses sont aujourd'hui sur ce pied-là, & que ce désordre vient de ce que les villes & les villages ont empiété réciproquement sur leurs dé-

partemens, mais quelles conséquences en tirera-t-on? Nous soutiendrons toujours qu'une ville qui descend jusqu'à se mêler de cultiver ses terres, retourne en effet à sa prémiere origine, elle redevient village; de même qu'un village qui s'occupe des arts de la ville, s'éleve

à cet égard au rang des cités.

Nous sommes fort éloignés de foutenir que l'un ou l'autre de ces cas n'arrive, & que même quelquefois le bourgeois & le laboureur n'y trouvent leur compte; d'ailleurs ces arrangemens font arbitraires, & il ne feroit pas si difficile d'égaler les cités & les villages. Mais il est question de favoir si ce seroit à l'avantage de l'Etat, des villes & de la campagne que ce changement auroit lieu. Pour décider la question montrons d'abord quelles font les re-

lations des villes avec la campagne.

Les besoins & les secours réciproques, sont les liens de la fociété. L'homme feul est trop foible, pour être en état de se procurer tout ce qui lui est néressaire. Les besoins de l'homme se rapportent à trois chefs; la fûreté, l'entretien, & les besoins factices ou de pur agrément qui comprennent tout ce que l'homme cherche à se procurer dans la vie fociale : la terre & l'eau leur offrent dans les animaux & les fruits qu'ils contiennent, une nourriture fuffisante. La terre nourrit les habitans de trois diverses manieres, ou par la chasse du gibier, ce qui forme les peuples chasseurs, ou bien ce sont les animaux domestiques & les fruits

sauvages dont ils se nourrissent, & on les appelle peuples pasteurs; ou bien ils entrouvrent les entrailles fécondes de la terre, ils la nettoyent de ronces & d'épines & en retirent de riches moissons, ce sont enfin les peuples cultivateurs, les fruits de la terre sont multipliés à l'infini par cette derniere méthode, on appelle ceux qui en font leur occupation, païsans, agriculteurs, & leurs habitations, villages & hameaux: ces économes aïant fouvent plus de denrées qu'il ne leur en faut, cedent de leur superflu à ceux qui en manquent. Plusieurs de ces productions qu'on tire cruës de la terre, ne seroient d'aucun usage si elles n'étoient préparées auparavant. Les peaux fanglantes des animaux, ne servent dans cet état qu'aux nations sauvages qui se couvrent de ces dépouilles. A quoi serviroient le lin & le chanvre si le seranceur & la fileuse ne les rendoient propres à recevoir une forme utile entre les mains du tisserand? Ces productions & tant d'autres font avec les denrées & les autres fruits de la terre la richesse des habitans de la campagne.

Ceux-ci au contraire ont besoin de toute espece d'attirails pour la culture de leurs terres; il leur faut des habits, des maisons; la sûreté des citoïens & des villageois exige qu'ils soient munis d'armes & de munitions de guerre; l'agriculture & les mines sournissent à la vérité les matieres prémieres, mais c'est aux arts & à l'industrie de l'artisan à les mettre en œuvre. L'eau, la terre & même ses entrailles sournissent également la matiere prémiere, à la troisieme espece de besoin général, je veux parler des besoins d'aisance & de commodité: & comme dans les prémiers tems les artistes demeuroient dans les bourgs & les villes, ils échangeoient ces besoins de pur agrément contre les denrées & les productions de la terre. Le commerce lia ainsi les villes avec les villages, ou, ce qui revient au même, l'artisan & le laboureur.

Nous devons considérer cette rélation comme la base de l'état nourricier des villes & dela campagne : l'agriculture, les arts & le commerce sont inséparablement liés : l'une de ces parties est-elle négligée ou méconnue? aussitôt le méchanisme œconomique cesse de jouer, & de vivisier toutes les parties de l'Etat par sa circulation bienfaisante.

Comment! dira-t-on, est-il donc d'une absolue nécessité, d'établir les arts dans les villes? Nous l'avons déja dit; rien de si facile que de mettre de niveau les villes & les villages; mais il reste à savoir si l'Etat, les villes & la campagne gagneront à ce renversement de l'ordre; c'est là le point qui va être examiné.

Supposons que l'artisan & le commerçant s'établissent à la campagne : il en résultera

1°. Qu'il n'y aura plus de rélation entre les villes & la campagne, celle - ci se passera du secours de celle - là, & réciproquement.

2°. Une perte considérable dans les péages: le gouvernement les a pour la plûpart placés dans les villes ou bourgs à cause du trasic, de l'entrepôt & de l'envoi des marchandises; combien de fraude ne se commettra - t - il donc point dans leur perception? & bien des frais frustraires. Et vaudra - t - il la peine d'ériger par - tout des bureaux? Comment découvrir la fraude, quand le colporteur qui porte toute sa marchandise sur son dos, n'a qu'à ensiler un chemin détourné? Les péages ainsi divisés ne se percevroient qu'avec une peine infinie.

Que deviendroient en troisseme lieu tous les arrangemens de police que le Gouvernement a établis en fait de commerce pour la confiance publique? Nous ne citerons que l'étalonage des poids & des mesures: supposons les arts & le commerce répandus à la campagne, quelle difficulté n'aura-t-on pas d'y maintenir cette

œconomie des villes?

4°. Le païsan devenu artisan ne sera plus de l'agriculture son principal métier; bientôt il quittera tout-à-sait la charrue & ses terres, qui demandent des travaux & des cultures. Les dixmes diminueront, & cette branche principale des revenus de l'Etat de même que les sinances publiques en recevront une atteinte considérable.

5°. De quels avantages seroient dorénavant pour les villes le droit de foires & de marchés, quand le campagnard pourra s'en passer, & qu'il trouvera dans son village tout ce dont il a besoin. D'où l'habitant des villes prendra-t-il les matieres prémieres, si le païsan les prépare lui-même? Quelle sera l'occupation & le trasic du citoïen? Et qu'on ne dise point qu'il pourront s'en sournir de l'étranger; ne seroit-il pas ridicule de penser à cet expédient, puisque le païs même mieux cultivé produiroit abondamment toute espece de productions? & pourquoi embrasseroient - ils une branche d'industrie incertaine, quand l'emploi des matieres du païs leur assure un gain certain?

6°. Si le commerce & les arts s'établissent à la campagne, les cultivateurs soussirient de la cherté de la main d'œuvre; les domestiques seront rares & difficiles à trouver; le laboureur présérera le travail commode des fabriques aux travaux rudes de la campagne; les corvées & les charrois communs seront d'autant plus onéreux qu'ils se repartiront sur un plus petit

nombre d'attelages.

7°. Le commerce épars à la campagne ne fauroit établir de concurrence, qui peut seule déterminer le vrai prix des choses; il ne se fera plus de gros achats; & toutes les marchan-

dises renchériront.

Ce sont là les obstacles qui résultent évidemment de l'établissement des arts & du commerce dans les villages, qui peuvent s'occuper de l'agriculture; car il n'est point question sci des pais de montagnes peu susceptibles de culture, & dont les occupations peuvent être diverses. Les arts, comme l'expérience le démontre, fleurissant dans les villages aussi bien que dans les villes, il sera nécessaire d'alléguer les raisons qui nous sont juger de la diversité du but des villes & des villages. Si l'on veut égaler ceux-ci aux villes, il faudra accorder à châcun des prémiers, un marché & toutes les autres prérogatives des villes. Mais personne

à coup fûr ne sera de cet avis-là.

Une autre raison, c'est qu'un village ne manquera jamais d'occupation ni de subsistance, s'il s'adonne à la culture des terres. Combien de terres en friche! combien de communs qui pourroient entretenir de nouveaux colons? que le sort du cultivateur seroit heureux s'il favoit s'en contenter! Les arts au contraire se tiennent tous par la main; leur tra-Vail les rapproche les uns des autres; c'est aux villes à les raffembler. De ce rapprochement naît la concurrence qui n'auroit pas lieu si les artisans étoient dispersés à la campagne; un seul artisan peut préparer suffisamment de matieres crues pour les besoins de plusieurs villages; s'il habite dans un village, il ne travaillera que pour ce village, & n'aura que peu d'ouvrage s'il y a plusieurs artisans dans ce genre. Que seroit-ce si dans châque village il se trouvoit un tanneur, un chapelier, un teinturier? vaudroit-il bien la peine d'établir des atteliers? Le pais même, fourniroit - il bien suffisamment de matieres cruës? Si pour éviter ces inconvéniens on ne permettoit pas à tous villages indistinctement,

mais feulement à quelques-uns préférablement, d'avoir des artifans; pourquoi alors ne pas les rassembler dans les villes dont les habitans resteroient oilifs fans cela?

Il y a pourtant une exception à faire en ce qu'il faut absolument tolérer de certaines professions à la campagne dont on ne pourroit pas se passer. Il n'est pas hors de propos d'en faire une énumération.

On demande qu'il y ait dans tout village un peu éloigné de la ville, 1. un maréchal ferrant, faute duquel il faudroit, pour clouer un fer ou refaire le moindre outil, recourir fans cesse à la ville, ce qui seroit bien pénible.

2. Un charron,

3. un tonnelier (dans les pais de vigne.)

4. un tailleur.

5. un cordonnier.

6.un tisserand & seranceur.

pour habillemens villageois.

7. un charpentier.

8. un masson.

9.un couvreur en chaume.

pour de simples maisons de paifans, tant qu'il ne battiront pas J en pierre.

Tous autres métiers & manufactures sont du ressort des villes & des bourgs.

En conséquence de ce que nous venons de dirs, le but principal des villes & des bourgs, c'est d'ètre la demeure fixe & permanente des arts méchaniques & du commerce, ce n'est aussi pas l'unique; il faut que les sciences &

les arts libéraux y fleurissent également.

A l'égard des métiers, il est à observer que la position & le produit de châque endroit en détermine nécessairement le choix. L'abord d'une ville est-il facile & le passage fréquent? l'intérêt de ses habitans demande en ce cas, qu'il y ait beaucoup d'artisans qui puissent être utiles aux passagers, tels que les maréchaux, charrons, felliers, cordiers, batteliers &c. Quant aux productions du païs, si les environs font fertiles en bleds, en vin, lin, chanvre & bois, & que l'excédent puisse faire un objet de commerce, le pais de bleds occupera un grand nombre des maréchaux, de charrons, de selliers, de cordiers & autres fabricants d'attirails d'agriculture. Si c'est un païs de vignoble, les ferruriers & les tonneliers y trouveront leur profit. La contrée est-elle riche, en lin, en chanvre? il s'y trouvera préférablement, des féranceurs, des fileuses, des tisferands, des passementiers, des blanchisseurs, des teinturiers. Y a-t-il abondance de bois? non-seulement les charpentiers, mais encore les menuisiers, les tourneurs, les sculpteurs & tous ceux qui travaillent en bois, y trouveront suffisamment de l'occupation. A l'égard des mines & leur produit, le fer, l'acier & toute sorte de métaux, ils fourniront une infinité d'occupations à tous ceux qui manient le marteau & l'enclume, aux couteliers, armuriers, ouvriers en cuivre, potiers en étaim,

horlogers &c. Le gyps & les pierres à chaux, occuperont les massons; l'argille, le tuilier & le potier en terre. Les contrées montagneules & propres aux pâturages occuperont utilement, les bouchers, les tanneurs, les cordonniers, tous les ouvriers en laine, ceux en corne, les faiseurs de chandelles, les tourneurs &c. Le surplus de ce qui pourra être ouvré dans l'endroit même, fournira encore de l'ouvrage aux artisans des autres villes. Le commerce intérieur & extérieur de toutes ces productions fera subsister le voiturier & le battelier, & ceux-ci contribueront à l'entretien du maréchal, du fellier, du cordier, du tonnelier; les abeilles & les vers à foie récompenseroient richement ceux qui s'en occuperoient; & la culture des potagers autour des villes ne seroit pas d'un médiocre profit.

C'est donc aux villes à considérer à quoi leur position & les productions naturelles du païs doivent présérablement les déterminer. Si la contrée est stérile, une ville se trouve alors dans le cas de s'occuper du travail des matieres étrangeres; telles sont les villes de la basse Argau dont le territoire sec & arride, les sorcent de trouver leur subsistance dans la fabrique

des toiles de cotton.

Elles doivent cependant bien prendre garde, de ne pas laisser augmenter cette branche d'industrie, au point que l'agriculture vienne à être négligée; un païs a-t-il des productions superflues; rien n'empèche que cet excédent ne reçoive sa préparation dans un autre endroit.

Voions maintenant de combien les villes se sont écartées de leur but, & quelles sont les causes de la décadence de seur état nourricier, l'industrie & les arts: telles sont, l'abandon de l'agriculture & du commerce, la dépopulation, la mauvaise éducation de l'artisan, le luxe & la corruption des mœurs, la vaine gloire & le mépris des arts, l'indolence & la facilité de recourir aux aumônes, les abus des maîtrises, l'abus plus grand encore de divers métiers qui subsistent sans regle ni incorporation, les monopoles & polipoles, l'accroissement du nombre d'artisans à la campagne.

Considérons séparément les différentes causes de décadence que nous venons de parcourir, & en prémier lieu, le dépérissement de l'agriculture, le parcours sur les sonds des particuliers, l'indivision des communs, la mauvaise éducation du paisan, la dépopulation dans
les villages, la chûte du commerce, le goût
du païsan pour les fabriques & le service domestique, les merciers & les artisans établis
à la campagne; tout cela ne contribue que
trop efficacement à la ruine totale de l'agri-

culture.

Il n'est pas difficile de prouver que le dépérissement de l'agriculture peut entraîner celui de l'industrie dans les villes: & d'abord, moins un païs est cultivé, plus les denrées & les productions crues y seront cheres: or l'inconvénient de la hausse du prix retombe principalement sur les villes. Il faut considérer cellesci comme le centre dont la contrée circonvoisine est le cercle; le campagnard préléve premiérement son entretien ayant que de vendre en ville: mais le bourgeois & particuliérement l'artisan, ne subsistants que du résidu du provenu de la terre, il manquera du nécessaire, si le produit des sonds sussit à peine pour l'entretien du cultivateur.

Le haut prix des denrées em êche outre cela le débit du travail de l'artisan; veut-il hausser le prix de sa marchandise à proportion de la cherté des vivres, aussi-tôt elle est rebutée; on en importe de l'étranger & à meilleur compte; l'artisan travaille donc en pure perte, s'il ne trouve à échanger son industrie contre les denrées du paisan, qui en ce cas pourvoit à ses besoins, d'où il trouve à propos de le faire.

La conduite du bétail, ce ferme soutien de l'agriculture, ne sauroit décheoir, sans donner atteinte également à la subsissance commune; c'est une source si riche en toute espece de production à l'usage de l'industrie, qu'on ne sauroit prêter trop d'attention à son augmentation

on diminution.

Que de bras employés à façonner le crin, la laine, la corne, les peaux, le suif, la viande, le laitage! articles qui tous n'arriveront qu'à une médiocre perfection, tant que la culture des prés ne sera plus favorisée. Que

de marais à desécher; combien de sources & de ruisseaux abandonnés pourroient être employés à l'irrigation des prairies? que de mauvais champs à convertir en prairies artificielles! Tant que ces divers objets seront négligés, il n'est point à espérer d'augmentation de bétail. Les bouchers, les tanneurs, les fabricans en laine, ceux qui travaillent le suif, la corne, manqueront perpétuellement de matieres prémieres.

L'œconomie des bois & des forêts, fait avec raison partie de la culture des terres : leur dépérissement peut porter de bien sensibles

coups à l'industrie.

Il ne suffit pas d'en remplacer le vuide par l'usage des tourbes & de la houille, outre que celle-ci n'est point encore en vogue dans ce païs: mais il faut absolument du bois pour toute sorte de bâtimens, pour des moulins de toute espece, pour la construction des bateaux & des chars de toute façon, pour pressoirs, futailles & autres attirails de la maison & des champs: tant que durera l'excessive consommation du bois, que le luxe & la mollesse occasione de nos jours, tant qu'on n'y abolira point l'usage pernicieux du pâturage dans les bois, qu'on y laissera pourrir & dépérir les arbres fur pied, tant que les coupes s'y feront sans regle, & que l'on ne sera pas soigneux de les remplacer par de nouvelles plantations: tant aussi le prix du bois sera excessif, quoique près de la moitié du pais en soit convert,

### CAUSES DE LA DECADENCE

& ce prix exorbitant empêchera toujours nos charpentiers, menuisiers, tonncliers, charrons & autres artisans qui employent ou façonnent le bois, de travailler à bon marché.

De toutes les productions d'un pais, il n'en est point de si indispensable & dont nous sachions moins tirer d'avantage, que du bois. Nous avons même des villes, que le manque éminent de cette production n'auroit pas déterminé à le prévenir par des plantations.

La langueur du commerce, est la seconde cause de la décadence de l'industrie, & se manifeste à cet égard principalement en ce que les productions ouvrées dans le pais n'en fortent que peu ou point du tout & sont consommées dans le pais même, pendant qu'on importe une immensité de marchandises étrangeres : l'artisan se plaint en outre, que l'on ne vend presque plus qu'à crédit & en se chargeant de dettes; pour ne rien dire des fréquentes faillites qui commencent à en résulter. Quant au prémier point, c'est-à-dire, la consommation de nos propres productions, nous fommes encore bien éloignés d'ofer penser à l'exportation du bled : la partie Allemande du canton n'est pas en état de suppléer au petit produit du pais de Vaud. Une infinité de tavernes & de cabarets sont le seul débouché de nos vins, source fatale du penchant à l'ivrognerie! ajoutons que le commerce n'en est pas libre d'un district à l'autre du canton.

A l'égard de l'importation des marchandises étrangeres, il est à observer qu'elles sont généralement plus en vogue: le tabac, les épiceries, les marchandises Françoises, Angloises, & Hollandoises forment le fond de nos commerçans; cette vogue est si bien établie, que c'est en empruntant un nom étranger que se débitent les marchandises du pais; les seuls articles qu'on en exporte sont les fromages, le bétail, les toiles de coton & de lin.

Voyons comment le délabrement du commerce peut influer sur l'industrie des villes. D'abord il est avéré que la moindre langueur dans le commerce des bleds, rebute le laboureur, qui dès lors néglige la culture de cette denrée de prémiere nécessité, crainte qu'elle ne lui devint à charge : ceci occasione une hausse de prix qui excéde les facultés de l'artisan.

La culture de cette denrée diminuant, les maréchaux, les charrons, les cordiers, les felliers & tous les ouvriers qui construisent l'attirail nécessaire à l'agriculture, auront pro-

portionnément moins d'ouvrages.

L'œconome cultivateur changera ses champs en prairies où pâturages qui ne demandent ni

avance ni autant de frais de culture.

En limitant le commerce des vins à qui on ne trouve de débouché que les cabarets, on expose celui qui n'est pas en état d'attendre une vente savorable, de s'en désaire à perte : d'autres n'y gagneront, vu les progrés de l'ivrognerie, que de mauvaises créances; le vigneron

1766. III. P.

se dégoûtera de sa culture : les maréchaux, les tonneliers auront conséquemment moins

d'ouvrages.

En préférant les marchandises étrangeres aux nôtres, nous contribuons à faire fleurir les manufactures étrangeres aux dépens des nationales. En supposant que l'industrie de l'artifan s'aide d'une réputation étrangere, ce n'est point encore ce qu'il faut; les arts ne prosperent point sans une certaine réputation. Il est donc ridicule, on diroit presque injuste, de se faire le tort de s'imaginer, qu'avec des encouragemens suffisans, nos fabricans n'égaleroient pas les étrangers dans leur travail. L'abus du crédit met le négociant hors d'état d'acheter du fabricant, dont le travail devient ainsi inutile. L'artisan a rarement le moïen de fabriquer pour son propre compte; en auroitil la faculté? il le feroit à fon défavantage, puifque ce seroit un capital mort : qu'il ait, par exemple, 100 écus en marchandises, s'il les réalise, il pourra en fabriquer derechef pour la même valeur: sont-elles rebutées? c'est un capital mort & il se voit dans la nécessité d'augmenter encore son fond. C'eût été ici le lieu de faire mention de l'abus des porte-balles & merciers villageois, mais l'attention vigilante du gouvernement à eu tout le succès qu'on pouvoit souhaiter, & ne laisse plus rien à défirer à cet égard.

La grandeur réelle d'une ville consiste dans le grand nombre de ses habitans ; l'accroissement de sa population quelqu'en soit le montant, s'estime toujours d'après les deux régles suivantes: premiérement, si dans le cours de l'année les naissances ont surpassé les morts: en second lieu, s'il s'y est établi des étrangers. La dépopulation se manifeste au contraire, quand le nombre des morts surpasse celui des naissances, & que le vuide des citoïens émigrans ne se remplace pas par de nouveaux venus.

On conçoit aisément, que si les habitans d'une ville n'y trouvoient pas leur subsistance, ils seroient contraints de la chercher ailleurs, bien loin que des étrangers vinssent s'y établir.

Mais il n'y a point de villes si dénuée de ressources, qui ne puisse procurer par le travail & l'industrie, une subsistance aisée à un certain nombre d'habitans. Où est la ville qui ne soit entourée de villages & de terres propres à être cultivées, d'où elle puisse tirer les matieres prémieres & susceptibles de préparation? A supposer même que les productions manquassent absolument, elle seroit alors dans le cas de travailler des productions étrangeres.

Le préjugé si commun, que, moins il se trouve d'habitans dans un endroit, mieux ceux-ci y trouvent leur subsissance, est donc trèspernicieux, & peut déprimer entiérement l'industrie: car la dépopulation borne en 1 lieu la consommation des denrées & des productions crues; le cultivateur, qui ne trouve point à s'en désaire y perd ses peines & ses frais;

H 2

or l'agriculture est le soutien de l'industrie, si celle - là tombe, sa chûte est certaine.

2. Les habitans étant moins nombreux, les , besoins diminueront à proportion, ce qui limite dans l'endroit même la fabrication des marchandises à l'usage journalier, tels qu'est l'ouvrage du tanneur, du teinturier, du cordonnier, du tailleur, du boulanger, du ferrurier, du maréchal, du coutelier, du sellier, & autres artisans de ce genre.

3. De - là il arrive que beaucoup de maifons restent vuides, faute d'habitans; les vieilles tombent en ruine, sans qu'on en construise de nouvelles, parce que l'on n'en retire

aucun avantage : les massons, charpentiers, couvreurs, qui dans les villes peuplées sont constamment occupés, ne trouvent que peu ou

point d'ouvrage.

4. L'artisan ne peut tenir que peu d'ouvriers ou apprentifs, faute de pratiques suffisantes.

5. Les métiers, comme, par exemple, les selliers, charrons & maréchaux, dont le travail est entiérement rélatif, n'exerceront point leur profession avec succès, si l'un ou l'autre de ses métiers manque dans l'endroit.

Afin de connoître la nature du mal, il faut remonter jusqu'aux sources de la dépopulation; & d'abord le Suisse est entraîné par un désir inquiet de tenter fortune dans l'étranger.

Le militaire enleve beaucoup de gens, les jeunes professionistes qui se trouvent dans l'étranger y sont souvent contraints à la milice.

Ces vuides ne seroient point encore sensibles pour notre population, vu le nombre d'étrangers qui s'établissent parmi nous. Mais comment les traite-t-on! Un étranger s'adresset-il dans une ville du canton Allemand, car au païs de Vaud, ils sont reçus cordialement, pour en acquérir la bourgeoisse ou l'habitation? aussi-tôt les artisans du lieu viennent en reprélentation au magistrat, ils crient que l'on enfreint leur privilege, qu'on leur ôte la fublistance : le magistrat tient - il bon? les nouveaux reçus n'en sont pas moins exposés aux

coups qu'on leur porte en secret.

Traçons ici, sans nommer les endroirs, deux exemples arrivés de notre tems & qui témoigneront amplement des procédés honteux du peuple envers les étrangers. Un honnête & habile coutelier établi depuis nombre d'années, travailloit avec fuccès dans son métier; fur ces entrefaites arrive un bourgeois de l'endroit, & demande que l'étranger soit congédié: aussi-tôt dit aussi-tôt fait; la prudence égala la justice; on ne voulut point faire attention que dans une profession où l'on travaille principalement pour l'étranger, deux maitres fubsisteroient fort bien, sans se faire tort l'un à l'autre & avec moins d'inconvéniens, supposé qu'il n'y eût que 40, & ci - devant 80 couteliers à Arau. Ce n'est pas tout, le bourgeois en question mourut au bout de quelques années, & ne fut point remplacé. L'autre exemple n'est pas moins frappant. Un certain artifan que nous ne nommerons pas, Allemand de nation, apprit son métier à un jeune bourgeois, à condition, que de retour de ses voyages, il ne déplaceroit point son ancien maître, mais travailleroit de concert avec lui; étant sans semme ni enfans, outre cela avancé en âge, il lui auroit légué tous ses outils & instrumens: de retour de sa tournée, le jeune apprentif au mépris de ses engagemens, qui malheureusement n'étoient pas dans les formes, expusse indignement son bienfaiteur.

Des procédés aussi irréguliers ne peuvent que dépeupler les villes; qui est-ce qui voudroit s'établir, se procurer des débouchés & des correspondans, pour se laisser enlever le fruit de son industrie & de son travail, par

un bourgeois?

Quel triste sort pour un étranger, de se voir réduit à quitter un domicile auquel sa femme & ses enfans se sont accoutumés! où tournera-t-il ses pas; pourra-t-il s'établir de nouveau, trouvera-t-il des débouchés à son industrie? Oui, peut-être dans un village voisin, seul expédient qui lui reste. Mais voilà précisément la ruine des villes. Et si cet artisan fugitif ne trouve à s'arrêter nulle part; que vieux & infirme il soit encore pauvre ou qu'il ait perdu les petits épargnes d'un travail laborieux, ne retombe-t-il pas à charge à sa commune, s'il est du pais? est-il étranger? le voilà dans la nécessité de chercher sa sub-

fistance dans la mendicité, s'il ne fait encore pis.

Mais ne nous arrêtons pas en 'si beau chemin. Les difficultés d'aquérir une bourgeoisie sont sans nombre, elles sont chéres, & un artisan n'est pas en état d'y sacrifier beaucoup. Dans bien des villes même, la bourgeoisse ne se donne point. Les revenus des villes sont trop médiocres, pour permettre des aggrandissemens, ou s'ils sont considérables, ils sont du moins mal administrés. Enfin, la jalousie des anciens bourgeois, le mince profit des communs qu'ils exagérent outre mesure, la crainte puérile d'augmenter le nombre des pauvres, & cent autres pareils motifs dont les petites ames sont seules susceptibles, ferment journellement nos portes à l'industrie, quoi qu'on ne remarque dans les habitans que négligence, paresse & oisiveté, pendant que les nouveaux montrent ordinairement une application & une activité singuliere.

La physique nous fourniroit encore plusieurs causes de la dépopulation des villes telles que les maladies épidémiques, la vie molle & efféminée, la corruption des mœurs; cette matiere nous meneroit trop loin & nous nous bornons pour cette fois à exposer simplement les causes qui influent particuliérement sur la décadence de l'industrie & qui ont purement

trait à l'artisan.

Observons ici que la population des villes a ses limites, & ne sauroit s'étudier à l'infi-

ni; puisqu'elles se verroient dans le cas de tirer leur subsissance d'un éloignement trop grand pour ne pas les assujettir à tous les inconvéniens d'une dépendance involontaire. Il seroit très à propos que l'on déterminat le degré de population de châque ville à raison du pais circonvoisin. Nos petites villes sont à la vérité fort éloignées du nec plus ultra : ce calcul mettroit dans tout son jour, de combien elles en sont encore éloignées.

La mauvaise éducation de l'artisan est sur-tout sensible dans les trois époques suivantes; prémiérement dans son bas âge, lorsqu'il fréquente les écoles publiques; en second lieu dans les années d'apprentissage; & ensin dans ses voyages: & qu'on ne s'étonne pas de voir cette dernière époque faire partie de l'éducation; c'est par ce moyen qu'acquérant plus de lumières & d'expérience dans sa vocation,

il y met la derniere main.

Elle est négligée dans la jeunesse, par la pauvreté des parens, qui ne sont pas en état d'en supporter les frais; qui au contraire retirent leurs enfans des écoles afin de s'en aider dans leur travail, ou, ce qui n'arrive que trop, les accoutument à mendier leur pain. Par le mauvais état des écoles, qui en bien des endroits manquent d'instruction suffisante, dans l'arithmétique, les prémiers principes de géométrie, de méchanique & autres parties des mathématiques, & principalement dans le dessein. Par le peu de soin qu'on a de rendre

la jeunesse attentive aux avantages qu'offre la situation d'une ville, au meilleur parti à tirer des productions du pais, en leur inculquant sortement, que de-là dépend l'état de leur prospérité. Par la licence effrénée des jeunes gens entre le tems des écoles, où sans guide & remis à leur propre conduite, ils ne font que courir les rues & se livrer à d'autres excès.

Par le mauvais exemple de parens négligens, ce qui inspire aux enfans un dégoût invincible pour tout travail. Par l'affection aveugle des parens qui passent tout à leurs enfans, & rendent les corrections des maîtres d'écoles difficiles, inutiles même par leurs procédés.

Les jeunes gens se dégoûtent ainsi de bonne heure du travail : si dans l'âge où les idées s'impriment le plus fortement, ils n'ont acquis aucune teinture des propriétés & des proportions des corps, (étude vaste & fertile en connoissances) que par leur vocation ils se trouvent nécessités de manier journellement, ils n'auront jamais qu'une connoissance machinale de leur métier, ils s'abandonneront à la routine, & ne sauront jamais que ce qu'ils ont appris chez leurs maîtres; incapables de perfection. ner seulement un outil, une nouvelle invention les arrêtera tout court, ils ne seront pas même en état de satisfaire & de saisir l'idée un peu neuve que leur aura fourni quelque æconome.

L'éducation de l'artisan apprentif péche en ce que les maîtres sont bornés dans le nombre

d'apprentifs & que l'apprentissage de ceux-ci est trop court. C'est une coutume adoptée de plusieurs métiers, qu'un maître ne puisse avoir à la fois qu'un seul apprentif, & soit obligé en outre de laisser passer un intervalle d'autant d'années qu'a duré le dernier apprentissage, avant de pouvoir reprendre un apprentif: sans doute que le but de cette institution a été de prévenir, qu'un maître n'eût pas seul tous les apprentifs; peut-être, a-t-on encore eu en vue, de ne pas trop laisser accroître le nombre des artisans. Or cette limitation porte atteinte à l'éducation de l'artifan, un maître habile auroit toujours un nombre considérable d'apprentifs, chez qui ils apprendroient le métier, peut-être à meilleur compte, toujours infiniment mieux que chez un maître moins habile. Le nombre d'apprentifs augmentant, l'émulation s'en mêleroit; les aînés enseigneroient les cadets & foulageroient le maître, ce qui n'a pas lieu s'ils se trouvent seuls vis - à - vis d'un maître : là fans zele, fans émulation, fans aucun motif d'encouragement, ils n'ont pas seulement de quoi comparer leur travail. Les trop courts apprentissages qui chez nous ne durent généralement que trois, jamais audelà de quatre ans, sont sujets à un autre inconvénient que nous éclaircirons le mieux par le parallele des avantages & défavantages des courts & des longs apprentissages, fans pour cela vouloir nous décider pour l'un ou l'autre parti. Les avantages des longs appren-

tissages consistent dans le profit qu'en retire d'abord le maître par un plus long service, avantage dont le disciple devenu maître jouit à son tour, ce qui par conséquent est un bien réel pour les arts, en ce que les apprentifs apprendront mieux leur vocation, les génies tardifs sur-tout, dont la portée devroit préférablement être consultée dans la détermination des années d'apprentissage, plutôt que celle des génies précoces; le tems suppléant aux dons de la nature, ne laisseroit pas que d'en former d'excellens artisans. Un autre avantage seroit le prix modique des apprentissages, le disciple pouvant effectivement gaguer quelque chose à son maître sur la fin de l'apprentissage: comme il arrive souvent, que des apprentifs pauvres sont reçus à meilleur compte moyennant un plus long apprentisfage.

Les désavantages des longs apprentissages regardent principalement ceux qu'un esprit ingénieux eût mis en état de gagner plutôt leur vie par eux-mêmes, qui retenus par la gêne d'une aussi longue épreuve, craindroient de se

vouer à de telles professions.

Exposons de même les avantages & désavantages des courts apprentissages. Du nombre des prémiers sont, que l'artisan pauvre est plutôt mis en état de gagner sa vie, que plus de gens ont envie de s'adonner à une profession, & que par là le nombre des artisans est considérablement augmenté: les désavantages sont, que l'impatience d'être bientôt

passé maître, ne forme que de mauvais ouvriers; qu'un art qui s'apprend trop vîte tombe aisément en mépris; que les avantages deviennent extrêmemnt coûteux, & qu'important peu au maître si son disciple fait des progrès, il lui suffit de retirer une grosse finance, qui lui remplace le vuide du travail que lui auroit valu un plus long apprentissage, qui l'auroit dédommagé des peines & des pertes des prémières années.

Il paroît de ce que dessus, que les longs apprentissages sont plus avantageux pour dresser & perfectionner le génie des jeunes artistes. Nous nous garderons cependant de décider sur ce point, comme nous l'avons promis plus haut; sûr est-il néanmoins que l'on seroit mal avisé de s'en remettre à cet égard uniquement à l'impatience des parens & des disciples.

Peut-être les longs apprentissages qui en Angleterre sont poussés jusqu'à sept ans (a), sont-ils une des causes qui ont le plus contribué à faire parvenir les arts dans ce royaume à ce degré de perfection où ils sont parvenus de nos jours; l'artisan se néglige dans ses voyages destinés à se perfectionner dans son art, en s'enrôlant de gré ou de force, tems perdu qu'on lui passe également comme s'il avoit été utilement employé. Au lieu de se li-

<sup>(</sup>a) Nickols, avantages & désavantages de la France & de la Grande Bretagne, par rapport au commerce.

vrer au travail, il s'abandonne à mendier l'aumône, plusieurs au lieu de faire leur tournée restent chez eux afin d'être plutôt maîtres; le bon Lundi enfin comme ils l'appellent, les accoutume à la fainéantise & à la mollesse. Il n'arrive pas que les jeunes artisans rapportent de l'étranger quelques secrets ou de nouvelles manœuvres. Le nombre de ceux que l'on peut en excepter est bien petit, ce qu'ils observent le plus réguliérement, ce sont leur falutation & leurs cérémonies bizarres, & leurs

chansons bachiques.

La cinquieme cause de décadence, c'est le luxe & la corruption des mœurs qui ne vont jamais l'un sans l'autre; rarement l'intégrité des mœurs se trouve réunie au luxe qui n'est autre chose que l'usage immodéré des productions de la nature & de l'art; cette jouissance a ses degrés. Pour en montrer la variété, il faudroit les parcourir tous depuis la simplicité d'un Curius, jusqu'à la pompeuse grandeur d'un Lucullus. Or, quel que soit ce goût pour le luxe, il traîne toujours plus ou moins à sa suite, la corruption des mœurs, la mollesse & la dissolution.

On ne fait cas que de bâtimens commodes & somptueux, de superbes campagnés, de peintures exquifes, d'habits magnifiques : on veut une table délicieuse, & une nombreuse livrée; tout ce qui en un mot sert à augmenter le train, à flatter les sens & à satisfaire les désirs, sait l'objet des recherches du luxe.

Il paroit au prémier coup d'œil, que plus

le luxe est grand, plus les arts & l'industrie devroient augmenter, parce qu'il procure aux artistes des débouchés à leur travail. Mais il n'est pas difficile d'en montrer le peu de réalité.

Il peut sans doute arriver que l'artisan aura un débit assuré; mais sera-ce toujours auprès de gens moyennés, en état de païer comptant? ne seront-ce pas des dissipateurs, ou gens peu à leur aise qui achetent à crédit asun de vivre convenablement à leur rang? combien ne se plaint-on pas des païemens peu exacts?

Combien l'artisan ne perd-il pas dans les faillites de ses débiteurs? que d'allées & de venues avant qu'il soient payés de ce qui leur est dû; loin de nous toute apparence de reproche & de tirade outrée, contre les mauvais païeurs! Nous trouvons celui qui est entraîné par le tyran de la mode autant & plus à plaindre!, que l'ouvrier qu'il met en perte. Personne n'aime à le distinguer des autres; on prend plus volontiers aux caprices d'une soule insensée que de suivre seul le parti le plus sage.

Outre cela, le luxe/multiplie trop les besoins, on ne se contente plus de peu. Les
matieres prémieres renchérissent, le travail de
l'artisan hausse à proportion, ce qui en rend
le débit dans l'étranger plus difficile. Le luxe
augmente le prix du travail en ce qu'il rend
oisis & paresseux, en ce qu'il augmente le
nombre des domestiques, en ce qu'il enléve à la
campagne & aux petites villes des journaliers

nécessaires, & aux fabriques des ouvriers indispensables; les gros gages des domestiques attirent beaucoup de jeunes gens dans les grandes maisons en qualité de sécretaire, de receveur, de valet de chambre; plusieurs même quittent le païs à cause de ces vues.

Apprendre un métier est quelque chose de

trop abject pour cette sorte de gens.

Enfin le désordre & la profusion dans l'intérieur du ménage, provoque l'artisan à la paresse, que le mauvais exemple détourne alors d'autant plus facilement de l'amour du travail.

Une des fources du luxe, ce sont ces arts que nous nommons frivoles pour les distinguer de ceux qui sont utiles : tant que ces arts ne sont pas en trop grand nombre, les riches seuls se distingueront : se multiplientils? les marchandises de luxe seront à vil prix, châcun en aura envie, & quand une sois ce soût se maniseste & devient général, châcun voudra saire comme les autres : on se dit, cela est beau, cela est de mode, il saut être mis décemment & convenablement.

Une autre source du luxe, c'est l'importation des marchandises de luxe, le commerce en est grand, le marchand se loue de ceux qui lui en procurent un prompt débit, il sait prôner sa marchandise; & comme il est de son intérêt qu'elle soit goûtée; il n'omet rien de ce qui peut la mettre en crédit : il s'assure d'abord des riches & des grands en faveur d'une mode nouvelle; leur exemple entraîne aussitôt tous les étages: commence - t - elle à devenir générale? l'habile marchand en introduit de nouvelles & perpétue ainsi, par le changement continuel, le luxe qui s'accroit de châque nouvelle invention.

La troisseme cause du luxe, c'est le grand nombre de domestiques que l'on ne tient pas pour le fervice nécessaire, mais pour la parade, pour se faire habiller, accommoder, accompa-

gner.

Les maîtres donnent à leurs domestiques de

gros gages & des habillemens propres.

Nouveau point de luxe. Un maître qui habille mesquinement ses domestiques, s'expose à la rifée du public, il faut qu'il suive encore en ceci la mode ou se résoudre à se passer de domestiques.

Si donc les maîtres avoient moins de domestiques, ils s'occuperoient plus de l'intérieur de leurs ménages, qu'ils abandonnent aux domestiques, pour s'abandonner plus librement

au train du luxe.

La sixieme cause de la décadence des arts & de l'industrie, c'est l'ambition & le mépris de l'état de l'artisan. Il y a des gens tellement paitris d'orgueil qu'il se croyent nés uniquement pour occuper des emplois publics, c'est leur unique ressource, ils n'auroient pas de quoi vivre sans cela, disent-ils, & ils attendent jusqu'à ce qu'enfin ils en attrapent un. Le mépris de l'artisan est poussé au point, que si un magistrat s'expose en public avec son tablier.

blier, ce n'est qu'en donnant mention à des propos sans fin sur son application, on a honte d'ètre nommé maître, tout veut être Monsieur.

L'ambition est sans contredit une cause manifeste de la décadence des arts dans les villes. Des parens infatués de cet orgueil sont bien éloignés de vouer leurs enfans à une profession : cela est trop bas; prends un emploi, tu as des patrons qui t'aideront, leur disent-ils.

Les parens qui vouent leurs enfans à une vocation, en vue de leur faire acquérir les talens & connoissances nécessaires pour bien desfervir un emploi, comme, par exemple, l'architecture pour être un jour archictete, ou qui leur font apprendre un métier qui leur donne à vivre en attendant qu'ils obtiennent un emploi, sont en vérité aussi rares que ce procédé seroit louable.

Cependant les jeunes gens persuadés qu'ils doivent être revêtus de quelques caracteres publics, confirmés encore dans ces idées par l'exemple de leurs camarades, ne voyent rien de si abject qu'un artisan, à les entendre, c'est un tort qu'on leur fait de les avoir mis à une profession, & les détourner pour si long-tems d'un emploi. Leurs patrons manquent de zéle & de bonne volonté pour les avancer; ce sont là leurs propos & d'autres de cette espece. Imbus de pareilles maximes, un jeune homme ne s'embarrassèra guére d'exceller dans son art, toutes ses idées portent sur un emploi.

1766. III. P.

Et ce n'est pas entiérement sans raison; il doit avoir le dégoût le plus infurmontable pour un état généralement déprifé. Nous en agissons avec l'artisan, comme Moliere avec le gentilhomme campagnard; il en est résulté un tort irréparable à l'agriculture de ce que ce dernier personnage a été joué sur la scéne.

Tel est le fruit de nos fades plaisanteries, que dans nos petites villes, où les emplois ne font rien moins que lucratifs, le magistrat, pour échapper aux mauvais propos de ses envieux, quitte fort souvent une vocation dont il a honte. Si les hommes étoient moins fenfibles fur ce qui touche l'honneur, s'ils supportoient plus patiemment les préjugés du sot vulgaire, le mal ne seroit pas bien grand; mais, qu'il en est peu qui puissent se vanter de cette assurance stoique!

L'indolence & le recours facile aux aumônes publiques est la septieme cause, de la décadence des arts. Dans toutes les villes il se trouve des fondations pieules pour subvenir à l'entretien des pauvres. Le légissateur a ordonné que châque communauté entretint les siens; elles leur distribuent donc les aumônes & prennent soin

des impotans.

Rien n'est plus louable que ces soins paternels; mais il dérive de-là un très-dangereux abus. Les citoyens devenus paresseux, indolens, dissipent leurs héritages, étant affurés d'être entretenus largement eux & leur famille aux dépens de la ville.

On demandera peut-être comment ceci peut occasioner la décadence des arts & de l'industrie, puisque on remarque fréquemment que les artistes les plus ingénieux ont souvent la conduite la plus légere? Mais il sera aisé de

développer ceci.

Leur mauvaise conduite leur ôte d'abord le moyen d'acheter en gros & à bon marché les matieres prémieres; rarement leur confie-t-on à crédit; leur insolvabilité les expose fréquemment aux poursuites de leurs créanciers; ce sont encore de nouveaux frais : de quoi leur servira donc tout leur génie, si ces ressources principales leur manquent?

Ils perdent en second lieu leur tems en rodant les cabarets, ou ils se rendent impropres au travail, par les excès qu'ils commettent, ou ils n'expédient pas l'ouvrage, ou bien, dégoûtés du travail, ils n'en font que de mauvais; dans ces deux cas l'ouvrier perd sa ré-

putation & avec elle ses chalands.

Ne travaillant donc que peu, & par-là manquant de subsissance, il retombe nécessairement avec sa famille à la charge de sa ville.

Cet esprit d'inconduite provient du manque d'arrangement, pour nécessiter les gens au travail, & les désabuser de la pernicieuse maxime, que les communautés & corps de ville sont dans l'obligation de les entretenir, indépendamment d'une condamnable oissveté. La crainte d'être mis sous tutelle ou d'être déclarés prodigues, peut bien en corriger quelquesuns. Cependant ce moyen ne suffit pas encore : la plúpart des artisans sont pauvres d'avance, & ne dissipent qu'à mesure qu'ils gagnent. Ce remede n'est donc pas pour eux, & ceux qui sont mis sous tutelle, parce qu'ils possédent encore quelque chose, ne deviendront pas pour cela ouvriers plus diligens. Ces moyens ne préviennent donc proprement que la ruine totale des familles, mais n'en avancent point la pros-

périté.

Une autre cause de l'inconduite, c'est le nombre prodigieux de tavernes & de bouchons dans tout le pays ; c'est encore la mauvaise coutume des artisans de sèter le bon Lundi, ce qui les habitue insensiblement à la boisson, & à l'usage également intolérable de stipuler des vins à tous contrats de change, d'achats, &c. attribuons la encore en grande partie à l'avarice ou à la paresse des femmes, qui trop souvent laissent manquer leurs maris de nourriture, ou ne la leur donnent point à l'heure réglée. L'artisan le plus œconome & le plus sobre, se voit ainsi forcé à hanter le cabaret, & s'accoûme bientôt, comme l'expérience journaliere le démontre, à la boisson; l'exemple des peres doit encore produire le même effet sur les enfans. Et comment se formeroient-ils à cet âge des idées d'œconomie & de travail fur la conduite déréglée de leurs parens?

Ces deux qualités si essentielles à la prospé-

rité de l'artisan & de sa vocation, ne sont point l'esset du tempérament, mais le résultat d'une bonne éducation; & quoique sort souvent les parens les plus laborieux, aient le malheur d'avoir des enfans qui réussissent mal, il sera toujours vrai de dire que l'esprit d'inconduite prend sa prémière source dans une éducation négligée; s'il en est autrement, c'est une exception à la régle & châcune a les siennes.

La huitieme cause de la décadence des arts & des métiers, c'est l'abus des confrairies. Pour éclaireir ce fait, remontons d'abord à l'origine & au but de ces confrairies, recherchons ensuite si elles sont nécessaires, ou si l'on peut s'en passer, nous verrons ensin en quoi conssite cet abus, & de quelle façon il nuit aux arts.

Numa Pompilius le second Roi de Rome sut le prémier auteur des tribus & des confrairies. Les armes victorieuses des Romains s'étant soumises la plûpart du monde alors connu, ils sonderent par-tout des colonies, qui retinrent beaucoup de leurs loix, mœurs & usages anciens; l'Helvetie ne sut point exempte de subir le sort commun, & nous devons effectivement aux Romains plusieurs de nos constitutions, que la longueur du tems n'a fait qu'affermir.

Les confrairies durent leur origine au Roi Numa, politique aussi profond qu'habile législateur. Rome étoit alors divisée en deux factions très éloignées de toute réunion. L'une étoit la Romaine & prétendoit appartenir à Romulus, l'autre étoit la faction Sabine, qui affectoit de se ranger sous Tatius. Le Roi, afin de les réunir, les divisa encore plus; il partagea le peuple suivant les différens métiers qu'il exerçoit, rangeant sous la même tribu coux des deux factions qui professoient la même vocation; il institua des associations, ordonna des sètes & des assemblées solemnelles, & procura par cette nouvelle répartition la réunion de tous. \*

Ce but uniquement fondé en politique peut, par des bonnes raisons être observé encore de nos jours dans l'œconomie des arts & l'administration publique des villes : la nature & le fondement des arts nous enseignera aussi leur but œconomique; l'assemblage de tous ceux qui préparent & mettent en œuvre les matieres prémieres forment la classe des artistes. Des loix & des régles doivent nécessairement diriger ce travail, si l'ouvrage doit être solide, durable, de goût & à bon marché.

Or comment atteindre ce but, si les ouvriers étoient dispersés, s'ils étoient sans experts,

fans affemblées?

On alléguera peut-être l'exemple de la Hollande, où l'industrie de toute espece seurit sans être astreinte aux incorporations; on avancera qu'à l'égard de la bonté de la prépa-

<sup>\*</sup> Voyez la vie de Numa dans Plutarque.

ration des productions crues, on pourroit fort bien se passer des confrairies. Mais il faut considérer, que l'exemple de la Hollande ne prouve rien à l'égard des autres pays; les productions du pays y sont en petit nombre, ce ne sont que celles de l'étranger que l'on y travaille en quantité, & qui y scat importées en si grande abondance, de toutes les parties du monde, que leurs artisans ne manqueront jamais de travail, tant que cette affluence durera. L'industrie des Hollandois repose en outre fur beaucoup d'œconomie & de sobriété: leurs ancêtres poussés à bout par l'excès de la tyrannie, fondérent par leur valeur, leur fermerté & leur industrie, la nouvelle république. La néceffité a de tous tems été l'aiguillon de l'industrie.

Ces circonstances, la position du pays, une navigation très-étendue, tout concourut à leur affurer des débouchés; tout favorisa l'industrie au point que le légissateur put facilement s'exempter de prescrire des regles, auxquelles les circonstances affujettissoient d'avance des gens habitués dès l'enfance au travail & à la, iobriété. Les confrairies sont effectivement inutiles là où le manque d'ouvrier est plutôt à craindre que celui des matieres. Il importe peu que l'ouvrage soit parfait, bon ou mauvais, il se débite également; châcun travaille suivant la portée de son génie & de ses facultés. La seule attention du législateur est de

prévenir la fraude & de faire régner la bonnefoi dans le commerce, tout le reste est laissé à l'arbitre de l'ouvrier. Dans un pais bien avant dans le continent au contraire, où l'abord des productions crues n'est point sans inconvénient & en outre fort coûteux, où la culture des terres est négligée & où la nature avare de ses dons ne les livre qu'à force de frais & de travail, on manquera moins de bras que de matieres pour être ouvrées; la fertilité de la terre a un degré déterminé, ce qu'elle produit ne peut donc occuper qu'un certain nombre de bras; ce nombre d'artisans doit être exactement en proportion des productions du pais ; il a par consequent ses bornes : or c'est afin de déterminer ces bornes, que les incorporations font nécessaires. Le bienheureux contentement dont nous jouissons dans notre patrie, ne nous permettra jamais d'atteindre au haut degré d'industrie des Hollandois. Nous vivons trop contents, au sein mème de la pauvreté, pour pouvoir, sans regles, y exciter l'industrie. On ne fera donc pas fort éloigné du vrai, en concluant que les incorporations sont utiles à l'avancement des arts, indépendamment des raisons politiques qui doivent en affurer la conservation, & que s'il s'y est introduit quelques abus, ce n'est pas un motif suffisant pour les abolir tout-à-fait, qu'il est raisonnable de faire une distinction des pais abondants en productions crues & où les artistes ne sont pas en proportion, ceux où le cas est tout l'opposé. Dans le prémier cas ce seroit mettre des entraves à l'industrie, qui dans le second ne sont que des home.

bornes falutaires.

Après ce que nous venons de dire, montrons quels font les abus des confrairies. Tels sont Principalement les monopoles, que les artifans des villes s'arrogent, dont il fera traité plus bas; les restrictions genantes, quant au nombre des garçons apprentifs, que dans notre discours nous avons envisagé comme la quatrieme cause de la décadence des arts; la fixation d'un prix commun de leur travail, & l'amende infligée à ceux qui travaillent au-defsous du prix marqué; le mépris qu'ils ont pour tous les artifans qui n'ont point fait leur apprentissage auprès de maîtres honnêtes, (terme dont-ils désignent ceux qui sont incorporés dans une maîtrise) & qui par cette raison ne sont point reçus dans leurs voyages en qualité de garçons ouvriers; tels sont encore, leur coûtume de feter le bon Lundi; leur attroupement & leur résolution soudaine de quitter tous leurs maîtres, si - tôt que ceux - ci veulent mettre des bornes à leurs désordres, ou rectifier quelqu'une de leurs ridicules coûtumes; la honteuse habitude qu'ils ont de mendier plutôt que de travailler dans le cours de leurs voyages; & ce qui est plus singulier encore, l'usage établi qui permet aux maîtres seuls de leur offrir de l'ouvrage, sans qu'il loit permis aux garçons ouvriers de s'adresser

pour cela; finalement, ces cérémonies, ces falutations sans nombre, qui peuvent avoir été du goût de nos ancêtres, mais que la différence des tems & des mœurs doit rendre ridicules & insipides à nos yeux.

La fixation du prix de l'ouvrage, & la peine imposée aux contrevenants, est une conven-

tion tacite entre les artifans.

Il nous a cependant été rapporté, qu'un certain corps de métier avoit projetté de faire inférer dans ses lettres-patentes, ce droit de taxe commune & de punition, mais que sur des représentations faites à ce sujet il s'en étoit désisté. Par cet accord le prix de la marchandise hausse, en rend par conséquent le débit dans le pays & dans l'étranger plus difficile, & borne par-là même l'industrie de l'artiste.

Voilà donc le but de l'industrie, qui deit chercher par le plus bas prix à décharger promptement l'ouvrier de ses marchandises, évidemment croisé, ajoutez que le prix des marchandises & du travail est sujet aux variations du

change.

La concurrence doit donc le déterminer; cette convention sourde des artisans est donc une entrave qui les empêche de varier suivant les circonstances du tems, & qui veut fixer une chose absolument indéterminée.

Le mépris des artisans pour ceux qui ne sont point incorporés à la maîtrise, provient des monopoles & de la vanité de ceux qui se sont fait passer maîtres. Cette vanité a son

bon & mauvais côté: elle inspire à l'ouvrier de la considération pour son art, lui fait aimer sa prosession, ce qui contribue infiniment aux progrès de l'industrie; elle l'engage d'une autre part à exclure de ses rôles tout ouvrier non-agrégé à son corps, ce qui en diminue considérablement le nombre. Ils croyent, qu'ayant appris non sans frais leur métier suivant les régles, il est juste qu'ils soyent distingués de ceux qui ne s'y sont point conformés, sans quoi l'état de l'artisan tomberoit enfin dans l'avilissement.

Personne, disent-ils, n'observeroit dès-lors mos réglemens, nos métiers s'exerceroient à l'avanture. Tels sont leurs motifs apparents. Que l'on agisse en conséquence; une multitude d'ouvriers manqueront aussi-tôt de subsistance. Qu'on néglige d'y faire attention, aussit-tôt le ressort principal des maîtrises s'affoiblira, l'artisan & son art tomberont dans le

mépris & la décadence.

L'une & l'autre extremité est à craindre : ou, l'on admet des maîtrises, ou l'on n'en aura point. Dans le prémier cas, on ne tolérera point ceux qui n'y sont pas incorporés, comme nuisibles aux progrès des arts; ce qui n'est point à craindre dans le second, comme le prouve la Hollande. Nonobstant cect, c'est par un abus manifeste que les corps de maîtrises, les excluent entiérement de toute agrégation, & les forcent ainsi à un état sans régles, ce que l'on

éviteroit facilement en prenant un certain mi-

L'excessive licence des artisans est de même un obstacle à l'avancement de l'industrie : parlà, toute subordination des ouvriers aux maîtres est sinon troublée, du moins considérablement diminuée. Cependant on est force d'en revenir à eux. Ils perdent beaucoup de tems dans l'oisiveté & le désordre, se livrent à la paresse, & leur salaire augmente toujours. Un garçon sans retenué se procure par la gueuserie son morceau de pain, avec plus de facilité peut-être que par le travail; comment ceci peut-il les animer au travail? Se perfectionneront-ils bien dans leur art au sein de l'oisiveté & de la paresse? De retour de sa tournée, un maître nouvellement établi, la cervelle farcie uniquement de chanfons bachiques, sera-t-il en état de se faire une réputation solide? Aura-t-il le pouvoir ou la volonté de réprimer la licence de ses ouvriers & apprentifs, après avoir mené lui-même ce train de vie, durant ses années d'apprentissage?

Les coutumes, les cérémonies, les falutations en usage chez les corps de métiers, n'ont en général rien de désavantageux; on seroit même mal conseillé d'ôter tout air d'appareil aux maîtrises. Mais n'y auroit-il pas moyen de rendre ce cérémonial moins absurde, moins gothique, & d'éviter ce vernis de ridicule qu'il jette sur le corps des artisans? Pourquoi ne pas se diriger suivant le goût du tems présent, plutôt que de suivre servilement le chemin battu de la routine? Cette docilité rendroit l'état de l'artisan recommandable, & toutes ces vieilles coutumes ne le rendront ni plus habile, ni plus laborieux ou industrieux. Au contraire, elles le confirment dans le pernicieux préjugé, de ne jamais rien innover, au lieu qu'il ne devroit jamais perdre de vue de suivre le goût général de son siècle & de sa nation.

La neuvierne cause de la décadence de l'industrie, c'est le manque de police & de réglemens de divers métiers.

Il y a bien dans de certaines villes des artifans qui s'affocient au corps de maîtrife d'autres villes; mais il en est par contre que l'on n'a point voulu ou que l'on a omis de rassembler en corps de métier; il est encore de ces artifans qui sous le nom de gâte-métiers (en Allemand stumper) sont exclus de toute agrégation.

D'ailleurs vaudroit-il bien la peine à un maître, le seul peut-être d'une ville, de tâcher d'obtenir des lettres patentes particulieres? Sûr est-il que l'obtention de ces lettres de maîtrises leur paroissent onéreuses & sujettes à des difficultés, & qu'ils préférent par cette raison de rester sans statuts.

Delà naissent divers obstacles au progrès des arts. Les garçons apprentifs sont obligés de faire assembler de différens endroits des mai-

tres du métier, pour affister à la demande de l'entrée dans l'apprentissage, & celui-ci fini, pour se faire reconnoître ouvrier de l'art; cérémonies qui ne s'exécutent qu'à grands frais. L'artisan étranger ne se soucie d'ailleurs point d'entrer en qualité d'ouvrier chez des maîtres non incorporés à la maîtrife, on leur confie encore moins de jeunes apprentifs parce que dans leurs voyages ils seroient par-tout rebutés, comme n'ayant point fait leur apprentissage auprès d'un maître honnête, c'est-à-dire, in-

corporé à une maîtrise.

Cette honteuse réprobation est cause que l'artisan se dégoûte de son métier & le déprise. Il est de toute impossibilité d'encourager l'indust trie, de s'assurer de la fidélité du travail confié, & d'avoir à bas prix de la bonne marchandise, si l'on ni pourvoit par des réglemens. Une profession devient-elle lucrative, ce qui s'entend des arts du luxe principalement? un esfaim de jeunes gens se jettent aufsi-tôt de ce côté-là, & défertent d'autres vocations plus indispensables.

De-là naissent les polypoles, dont il sera traité plus bas, & la difette d'arts nécessaires; quant aux ouvriers qui sont exclus des corps de métiers, & que l'on nomme communément gâte - mêtiers, ils sont forcés de travailler clandestinement, & de faire entrer en cachette leurs ouvrages dans les villes. Leur situation forcée les rend actifs & parcimonieux, ils travaillent à meilleur compte, afin de se procurer des chalands, ce qui fait beaucoup de tort

aux corps de métiers.

Il paroît de prime abord que l'Etat ne souffre point de ce conslit, parce qu'il donne lieu à la concurrence. Mais il faut que l'Etat opte entre l'abolition ou la protection des maîtrises, l'une & l'autre sont en même tems incompatibles. Il seroit en esset inconcevable qu'un certain nombre d'artisans eût des loix & des statuts exclusivement à un certain nombre d'autres du même métier,

Mais d'où proviennent donc ces artisans exclus des corps de métiers? Il y a des gens qui abandonnent leur prémiere profession pour une autre, qui se connoissant le talent d'une conception facile, entreprennent tout, sans se fixer à rien.

Il y auroit moien de tirer parti de cette classe de gens, qui nuiroit moins au corps de métiers, si ceux-ci, conformément à leurs véritables intérêts, loin de les exclure, vou-loient au contraire les agréger comme d'habiles gens à leurs confrairies; les rendre participans de leurs réglemens, & n'exiger simplement d'eux, comme cela se pratique par-tout ailleurs, qu'un chef-d'œuvre de leur travail. Du moins n'est-il pas de l'équité d'astreindre un homme d'un certain âge & qui a quelque capacité, à un nouvel apprentissage, & le priver ainsi d'un moien assuré de subsistance.

Il y a en ceci une distinction à faire entre de jeunes gens & ceux d'un âge mûr. Ceuxlà, dont la raison soible encore a besoin d'accroissement & de maturité, doivent sans doute être astreints à passer leur jeunesse dans l'apprentiffage, fous les yeux & la conduite d'un maître; ce ne seroit qu'à leur grand dommage & au détriment de l'industrie, s'ils étoient pasfés maîtres plutôt. Des gens par contre avancés en âge, n'ont de tems que pour fournir à leurs besoins en gagnant leur subsistance journaliere; & en effet, ne seroit-il pas dur de les contraindre à un apprentissage, quand par la montre d'un chef d'œuvre, on peut egalement bien s'affurer de leur capacité? n'y ayant donc pas moien de leur imposer un nouvel apprentissage, les maîtrises se retranchent à leur interdire l'exercice du métier, & les privent ainsi de tout moien de subsistance, ce qui est directement opposé au but des villes; il ne reste donc d'autre moien à ces pauvres expulsés que de nuire en secret aux ouvriers de leur métier.

Ceci prouve clairement que les maîtrises sont elles - mêmes cause du tort que leur sont ces prétendus gâte - métiers. Nous ne prétendons nullement soutenir par - là, qu'un artisan dût pouvoir exercer plus d'un métier à la fois. Ces gens qui se mêlent de tout métier sans en entendre aucun à sond, ne sont certainement pas à tolérer. Il n'y a que ceux qui s'adonnent uniquement & en entier à leur prosession qui peuvent contribuer à la perfec-

tion de leur art; ces têtes inquiétes ne sont

faites que pour le gâter.

Une des causes de la décadence des arts, ce sont les monopoles; nous entendons par-là toute exclusion d'étrangers, ou de tels autres artisans que ce soit. Un étranger veut-il s'établir dans une ville; le corps des citoiens s'y oppose aussi-tôt, ou si par hazard un bourgeois a appris une profession exercée dans la ville par des étrangers; ils insistent en vertu de leurs franchises, à ce qu'ils soient congédiés.

Ceci a déja fait le sujet de la troisseme cause de décadence. Il sera question ici d'une autre sorte de monopole, & de la recherche s'ils sont nuisibles ou avantageux aux arts & à l'industrie, tels sont les priviléges exclusifs dont jouissent les moulins, les fouleries, les battoirs, les hôtelleries; les apoticaireries, les blancheries, les martinets, les filieres de métaux, & toutes les grandes fabriques qui en ont de

pareils.

Quand le gouvernement veut favoriser une branche d'industrie, c'est ordinairement au moien de quelques privileges; des encouragemens pécuniaires seroient onéreux à l'Etat. Il n'y a dans le commencement, pour l'ordinaire, que les entrepreneurs qui demandent le privilége, qui soient en état ou d'intention d'effectuer un pareil projet. N'y ayant donc pas encore de concurrence ce n'est point mettre de bornes à l'industrie, mais cette industrie

venant peu à peu à être connue il arrive qu'un plus grand nombre de personnes tentent la même entreprise; or, si les priviléges accordés sont illimités, ou héréditaires ou même venals, ils ne peuvent qu'etre très pernicieux aux progrès de l'industrie. Un moulin, par exemple, qui ne suffiroit pas à moudre tout le bled qu'on y apporteroit, soit par manque d'eau, ou à cause d'une grande population, seroit préjudiciable à l'industrie, si le droit de bannalité y étoit annexé : permettre des fouleries à des artifans tels que les teinturiers, les blanchisseurs, les mégissiers, n'est point contraire à l'avancement de leur art, pourvu qu'on ne les établisse pas en des endroits où ils pourroient être désavantageux ; il n'y auroit de mal qu'en les munissant d'un privilége exclusif. Rien de si absolument nécessaire que le monopole des hôtelleries, dont le nombre n'est déja que trop grand.

Les apoticaireries peuvent être assujetties aux mêmes restrictions, non dans le sens qu'un trop grand nombre dévinssent préjudiciables l'une à l'autre, mais parce qu'il est de l'intérêt d'une ville de ne permettre en fait de parreils établissemens que ce dont elle ne peut absolument se passer; & qu'une seule pharmacie suffit pour le besoin de bien des gens. Le monopole des blancheries sera nécessaire là, où la rareté du bois doit renchérir considérablement les cendres. Il en sera de même des filieres, des grosses forges & autres sabri-

ques de ce genre, jusqu'à-ce que le minerai & la houille soyent plus abondars. Toutes les sabriques en général doivent jouir des droits du monopole, eu égard au peuple de la campagne, qui sans cela négligeroit trop la culture des terres.

Les monopoles de tous les autres métiers, ne font que rétrécir les bornes de leur industrie respective; bornes que la cupidité toujours avide & par conséquent exclusive sait resserrer à propos. S'il y a dans le païs suffissamment de productions crues, les monopoles mettent obstacle à ce qu'elles soient toutes ouvrées, à

cause du manque d'ouvriers nécessaires.

Ils rendent encore l'artisan, maître du prix de sa marchandise, qui lui reste sur les bras, si le prix, comme il arrive ordinairement en est démésuré. Ils l'établissent encore maître du prix des productions crues, en ne les payant à l'agriculteur qu'au taux qu'il veulent bien les évaluer; anisi la culture des terres, le vrai soutien des sociétés, en souffre infiniment. Ils sont encore la cause de la dépopulation des villes, en ce qu'il n'est pas loisible aux étrangers de reparer le vuide des naturels émigrans, & en forçant les artisans de se refugier dans les villages.

L'onzieme cause de la décadence des arts & de l'industrie, ce sont les polypoles, par où nous entendons la surabondance d'artisans d'une profession, ce qui est l'opposé des monopoles. Nous l'avons déja dit, une profession

K 2

paroit-elle, ou est-elle réellement lucrative; tous embrassent ce parti là. Il y a telles villes surchargées de bouchers & de cordonniers qui faute d'être employés sont obligés de quitter leurs métiers; & où il manque par contre des artisans d'une sutre espece; tels que des maitres charrons, cordiers, couteliers &c.

Un pais, qu'un abord facile fait abonder en toute sorte de productions crues n'a pas autant à craindre la surcharge de certains métiers, qu'un autre principalement occupé de mettre en œuvre ses propres productions. Dans celui-ci le nombre d'artisans doit être rélatif tant à eux-mêmes, que par rapport à la quantité de productions crues que peut livrer le pais.

Cette proportion se sonde & sur les besoins des habitans, & sur l'exportation de l'excédent. Si-tôt que l'on mettroit en œuvre plus de productions que l'on n'en auroit besoin, le restant retomberoit sur l'artisan, qui dès lors n'est plus en état de subsister. La rareté & la cherté des matieres prémieres est un tout aussi grand inconvénient pour lui, parce qu'il n'est plus à même de donner sa marchandise au prix accoutumé.

On concluroit cependant mal si l'on croiroit devoir en toute rencontre, borner le trop grand nombre d'artisans d'une prosession: la cause des polypoles peut être très différente; c'est ce que nous allons éxaminer.

Les polypoles sont occasionnés, on par la décadence du commerce ou par la dépopu-

lation; dans le prémier cas, il peut fort bien arriver que le travail d'une profession peut excéder les besoins d'une ville, surtout si l'artisan ne travaille & ne cherche pas des débou-

chés dans l'étranger.

Dans le second cas, les besoins d'une ville diminuent en proportion du nombre de ses habitans. Les villes qui s'opposent à la réception des étrangers, agissent donc de toute fason contre leur intérêt, en permettant indiftinctement à tous bourgeois de s'adonner suivant leur bon plaisir, aux métiers en apparence les plus lucratifs. Il est de toute nécefsité qu'ainsi divers métiers regorgent d'artisans, tandis que d'autres en manqueront absolument; de là l'épuisement d'une branche de l'industrie & l'entier abandon de l'autre.

La derniere cause, que nous alléguerons de la décadence de l'industrie, ce sont les arts répandus à la campagne. Il n'est question ici que des artisans qui ne sont pas du ressort de l'agriculture, & qui à la campagne sont proprement des hors d'œuvre. Nous sommes d'accord sur certains métiers dont le campagnard ne peut se passer; tels sont ceux de charrons, de tonneliers, de maréchaux, de tailleurs, de cordonniers & de tisserands pour l'habillement

du pailan.

Il a été dit précédemment que l'établissement des gens de métier dans les villages étoit directement opposé à l'idée & au but des villes; qu'il dégoutoit le laboureur des travaux rustiques par l'appas d'un travail moins pénible; que ce renversement tendoit à faire rentrer les villes dans le néant, en les privant des ressources de l'industrie, & qu'il diminuoit les matieres prémieres; articles qui tous ont été sufficamment expliqués; nous ne serons donc qu'in-

diquer les causes de cet abus.

On ne sera plus étonné du grand nombre de gens de métiers dans les villages, quand on sera instruit de la naissance de ces artisans. On sait d'abord qu'il y a à la campagne beaucoup d'enfans trouvés, d'autres qui n'ont ni seu ni lieu, & qui n'ont pas de quoi acheter ou cultiver des biens sonds. Un métier peu coûteux sait alors toute leur ressource & ils s'établissent dans le païs au moien d'un billet de tolérance.

D'autres sont des artisans étrangers, mariés dans le pais; une troisieme classe de ces artisans villageois, ce sont des fils de domestiques, élevés & nourris en ville, & vonés à quelque profession. Tous ces artisans, s'ils ne trouvent pas à être soufferts en ville, sont nécessairement réduits à s'établir dans les villages voisins.

Cet abus a donc sa source dans trois principales causes: dans l'expulsion de l'artisan forain; rigueur outrée des corps de métiers qui s'autorisent abusivement & à leur propre préjudice, de la teneur de leurs priviléges: dans l'éducation citadine des enfans des domestiques en ville, déshabitués ainsi du genre de vie de la campagne & enfan dans la permission

d'établir des atteliers & des boutiques dans les villages & qui sont enfin dégénérés en fonds héréditaires & aliénables.

C'est encore ici le fait des franchises illimitées des corps de métiers des villes. Car le prince n'a pû ni voulu chasser de ses Etats, ces expulsés, & leur à dû par conséquent assigner pour azile, le seul qui restoit à sa disposition, l'entrée des villes leur étant fermée.

Touchons encore en passant, une cause de cet abus qui a principalement trait à l'Argovie, où les villages fourmillent de fabriquans en cottonerie, qui sont autant de bras enlevés à la culture de la terre, dont souffre principalement la culture du chanvre & du lin. La méthode des fabriquans de se servir préférablement & en trop grand nombre du peuple de la campagne, décourage les habitans des villes, qui ne peuvent pas travailler a auffi bon marché que le campagnard, à cause du different prix des denrées, des loiers, du bois &c. &, nous le répétons, c'est ici la principale cause qui empeche les arts de fleurir dans les villes & qui les font réfugier à la campagne.

Ce sont là sommairement les causes de la décadence de l'état aconomique des villes. L'étendue de ce discours n'a pas permis de nous arrêter au degré plus ou moins grand de décadence de chaque ville en particulier. Les causes que nous en avons alléguées peuvent no se rencontrer pas toutes à la fois dans tel ou tel endroit. Cependant il fera facile de remarquer celles qui y ont contribué pour le présent ou qui pourroient y influer pour l'avenir. Nos vues ont été pures & sans dessein d'offenfer personne, quiconque envisageroit cet essai fous un autre point de vue, seroit à coup sûr peu animé du desir vif de voir le bien être & la prospérité de ses concitoyens s'accroître & s'affermir. Quelque désagréable qu'ait été la recherche des causes de la décadence; il a fallu cependant se résoudre de l'approfondir intimément, avant que de penier aux moyens de se relever de ce funeste état. Nous passons donc à la seconde partie de ce discours.

## II. PARTIE.

L'énoncé de la question requiert que les moyens de relever de sa ruine l'industrie des villes, foyent assurés & praticables : éclaircis-

sons ceci par quelques regles.

Il faut envisager l'Etat dans sa totalité, & se bien garder d'augmenter l'Etat nourricier au détriment de l'Etat défensif & autres rélations non moins importantes de la fociété, & afin que l'œconomie de l'Etat ne croise point ses vues politiques, celle-là ne doit jamais employer d'autres moyens que œux qui quadrent avec les constitutions fondamentales de l'Etat, & qui tendent au maintien d'une harmonie non interrompue de toutes les parties du corps politique.

Ne point faire fleurir une certaine branche, au préjudice d'une autre branche de l'industrie, par exemple, favoriser les métiers & les arts,

plus que l'agriculture & le commerce.

Ne point fonder la prospérité des villes sur l'abbaissement des villages, mais embrasser un système également avantageux aux uns & aux autres; &, puisque la nature des choses exige que le laboureur soit exclus de la classe d'artisans, témoigner hautement en honorant l'agriculture, que ce n'est point par mépris pour le plus noble des arts.

L'intelligence humaine est susceptible de divers rapports; n'en tirer parti, qu'envisagée sous un seul point de vue, c'est la borner. Cultiver les talens n'est qu'un objet sécondaire dans l'éducation de l'artisan. Les droits & les devoirs du citoyen, étant les vrais sondemens de la religion & de la morale, c'est ce qu'il importe à l'homme, de connoître avant tout.

L'éducation du citoyen par contre ne doit pas porter seulement sur le militaire, la magistrature, ou le sublime de la morale. Elle doit porter sur une base générale, qui s'accorde également bien avec l'un ou l'autre de ces états, & qui suivant l'intérêt particulier de châque individu permette à un châcun de se décider suivant sa capacité.

Eviter tous moyens violens qui empiéteroient sur la liberté. Le génie & les talens suient devant la contrainte; ils ne fleurissent & ne se per-

fectionnent qu'à l'ombre de la liberté.

## 154 CAUSES DE LA DECADENCE

Rien de plus mal entendu que quand le législateur se mêle des détails minucieux qui sont directement du ressort de l'artisan, dans l'idée de contribuer par-là au progrès de l'industrie.

Si les moyens à proposer pour le rétablissement des arts & de l'industrie portent l'empreinte de ces caracteres, nous sommes sûrs du succès de leur réussite, & de la facilité de les mettre en pratique sous les auspices de notre heureux gouvernement. Ces considérations prémises nous établissons deux moyens généraux auxquels tous les autres se rapporteront.

Chaque ville doit tendre à ce que ses citoyens tirent le meilleur parti de sa position, en mettant principalement en œuvre les productions

du païs.

Toute ville doit faire en forte qu'il y ait une balance avantageuse par rapport à la quantité & le prix des marchandises, & celui du travail de l'ouvrier.

Afin que les habitans du pais puissent s'occuper principalement de la préparation des productions du crû du pais, & qu'il s'établisse un rapport avantageux entre le prix des matieres prémieres, & celui du travail de l'artisan; il faut avant tout encourager la culture des terres; abolir le parcours, distribuer de la façon la plus convenable, & non en pleine propriété, afin de prévenir les trop grands mâs de terre, les communs entre les particuliers; inspirer par de bonnes loix & une éducation convenable, le goût de l'agriculture

au peuple de la campagne; repeupler les villages déserts; ne pas permettre aux fabriquans de dénuer trop la campagn ed'ouvriers, dans les quartiers sur-tout qui en manquent; réprimer la trop grande affluence des habitans de la campagne dans les villes; favoriser par l'établissement des prairies artificielles le riche commerce du bétail; adopter un système d'œconomie dans la conduite des bois & des forêts; procurer enfin par le canal du commerce un prompt écoulement des productions de toute espece.

Nous ne faisons qu'indiquer légérement tous ces articles, dont le détail deviendroit trop

grand.

Afin que l'artisan puisse mettre en œuvre les productions du pays, il faut avant tout qu'elles y soient cultivées, & comme c'est sur ces mêmes productions que l'on veut tâcher d'établir une balance avantageuse entre les arts & l'agriculture, il faut de plus que l'œconome trouve son compte à cette culture, que sans cela il n'entreprendroit pas; & retirer outre ses frais un excédent qui le récompense amplement de ses peines; moins l'œconome employera de trais de culture, & moins aussi il en coutera à l'artisan pour l'achât des matieres prémieres, qui par la même raison pourra vendre sa marchandise à meilleur marché & s'affurer ainsi plus facilement d'un débouché: affuré du débit de son travail, il procurera au cultivateur un prompt écoulement de ses productions, ce qui

engagera celui-ci à se livrer tout entier à cette

occupation.

Si l'agriculture est le foutien des arts, le commerce prête de l'activité à ces deux états nourriciers; il en est proprement l'ame; tout ce qui tendra à faire fleurir le commerce, à augmenter la circulation, tendra nécessairement au progrès de l'industrie. Les magasins, les banques publiques, les monts de piété, les feuilles d'avis, de bons chemins, des fleuves navigables, la libre exportation de toute production ouvrée, non-seulement d'un balliage à l'autre, mais encore hors du pais: l'entrée des productions ouvrées, des denrées, des bestiaux, &c. dont le pais abonde; & la fortie des matieres prémieres, prévenues & restraintes par de fortes impositions, ces moyens & tous les autres qui procureront des écoulemens à nos productions, seront les vrais fondemens du progrès de l'industrie.

Les villes, avons nous dit, doivent tirer de leur position & des productions de leur territoire le meilleur parti possible, & pour cet esset recevoir à bras ouverts les artisans qui leur manquent. Sans cela les productions de la terre ne seroient qu'à charge à l'œconome, & ce n'est que par leurs préparations diverses qu'il peut en résulter un avantage réciproque pour

l'artisan & le cultivateur.

La population des villes, est donc un moyen assuré pour saire sleurir l'industrie qui trouve

fon accroissement dans l'augmentation des be-

Les villes doivent en conséquence prévenir gracieusement les étrangers, comme cela se pratique autre part; & quant à leur subsistance s'en remettre à leur savoir faire. Elles devroient même au désaut d'artisans de quelle profession que ce sût, en appeller d'étrangers, & permettre à tout possesseur de remettre son attelier en cas qu'il devînt vacant à un artisan étranger.

On ne congédiera aucun domicilié à moins d'une faute extrêmement grave. Et comme la jouissance des communs forme un obstacle invincible à ce que la plûpart des villes veuillent admettre de nouveaux cîtoyens ou mettent leur bourgeoisse à trop haut prix; il faudroit au préalable perfuader les intéressés à partager ces communs & réduire ensuite à un taux plus modique la finance de réception. De ces récributions jointes au provenu des biens communs, si les prémiers n'étoient pas suffisans, on formeroit un fond de 20000 l. au moins, destiné à la bâtisse de nouveaux édifices & à la reconstruction des vieux bâtimens. On avanceroit sur les revenus de ce fond, à quiconque bâtiroit une nouvelle maison, une somme de 2,3 à 4000 l. pour 20 ans sans intérêts, cautionnée & hipotequée, & dont la 20 partie se rembourseroit châque année. Ce capital circuleroit ainsi à l'avantage du public entre les citoyens encouragez par là à construire un nombre d'habitations suffisant pour le nouvel

accroissement de la bourgeoisse.

Châque maison habitée devroit jouir d'un jardin, dans les villes qui possédent des communs; lequel jardin retourneroit à la ville dès que le lieu ne seroit plus habité. Les villes & particuliérement ceux qui seroient d'intention de bâtir devroient avoir le droit de retrait fur tout fond propre à la bâtisse, en ville ou dans les environs. Pour éviter les trop fréquentes émigrations, il seroit à souhaiter que l'autorité des villes pût prévenir l'aliénation des biens des absens, par la régie qui leur en seroit affectée, contre un pour cent de revenus, applicable au soutien des enfans d'artisans dans le besoin. L'hoirie des gens non mariés seroit sujette à une imposition de quatre pour cent ou plus qui serviroit à doter de pauvres orphe-

Châque ville enfin devroit toutes les années faire dresser un tableau œconomique de sa population, qui comprendroit non seulement l'état actuel de l'agriculture & du commerce, mais encore les moiens de subsistance d'un châcun; tel que Solon ce grand législateur d'Athènes en avoit pareillement prescrit à cette illustre république. Par ce moien, le magistrat seroit à même de voir à l'œil les causes, les essets, & la grandeur de la décadence de châque branche d'industrie; quel est l'état de population; & si les progrés en sont arrêtés, lui redonner son activité prémiere.

Les villes devant se proposer pour prémier but, de tirer tout le parti possible de leur position locale, par la fabrication des productions du pais; il est nécessaire, pour y parvenir que l'artisan soit élevé d'une façon propre à y répondre. Cette éducation devroit donc pour cet esse publiques, être continuée avec application durant l'apprentissage, & ne finir qu'ensuite

du retour de ses voïages.

Les jeunes gens, apprendront dans les écoles à écrire, à chiffrer, & à tenir les livres; ils seront instruits entant que le demande leur vocation, dans les prémiers principes de la géométrie, des méchaniques, de l'hydraulique & de la physique. Le moïen de former des régens d'école qui possédassent les connoissances nécessaires pour l'instruction, seroit de dissinguer la jeunesse académique en trois classes, Pune de ceux qui s'adonneroit aux hautes sciences, l'autre de ceux qui se voueroient à l'état ecclésiastique; & enfin, celle de ceux qui aspireroient à la régence des écoles. Les villes devroient n'établir d'autres maîtres d'école que ceux qui auroient fait preuve de leur capacité. Ceci éxigeroit à la vérité des appointemens convenables, mais il ne seroit pas impossible d'ériger un fond à cet effet.

On ne fatigueroit pas si inutilement la mémoire des jeunes gens; un savant a donné en ce point une excellente méthode qui épargneroit aux maîtres non moins de peines que d'ennui.

Il commence d'abord par enseigner les plus capables, qui à leur tour enseignent leurs camarades. Par-là le disciple donne à connoître s'il a saiss les instructions du maître; la leçon repétée dans l'instruction de ses camarades, la grave prosondément dans sa mémoire en même

tems qu'elle exerce son jugement.

Les prix distribués dans les écoles devroient, au lieu d'être tous de même valeur, en observer une progressive, ce qui seroit naître une noble émulation parmi la jeunesse. Il faut avoir l'œil à ce que les parens pauvres n'empéchent point leurs enfans de fréquenter les écoles. On pourroit au lieu de les abandonner à eux-mêmes dans l'entre-deux des écoles, leur régler certaines heures de récréations par jour au désaut d'occupations essentielles à la maison.

Toutes fortes d'exercices qui contribuent à l'agilité du corps & à la force du tempérament; l'imitation, en bois ou en carte de toute forte d'instrumens & de morceaux d'architecture navale, civile & militaire: la connoissance des plantes & des sleurs, qui s'offre si naturellement au moien d'une promenade, sont des recréations aussi propres à ouvrir l'esprit, des estampes, des figures en bosse, ou en relief, de maisons, d'instrumens & de toute sorte de méchanisme, des scies, des haches, des couteaux, des couleurs pour le lavis; sont tout autant de marques d'encouragement dont la jeunesse

jeunesse est avide; ils apprennent à manier les inventions de l'art; c'est dans leurs jeux enfantins que leur goût & leur génie se décèle fans contrainte.

Un garçon a-t-il atteint l'âge de 16 ans; on le met en qualité d'apprentif auprès d'un maître: forti d'apprentissage il en aura vingt, si le terme en est fixé à quatre ans : mettons trois ans de voïages, il sera passé maître à

l'âge de vingt-trois ans.

Nous avons exposé plus haut les inconvéniens des apprentissages plus ou moins longs : dispensés de nous décider pour l'un ou l'autre sistème, nous nous bornons simplement à alléguer un moien aussi nécessaire qu'utile, pour ralentir le desir souvent prématuré des jeunes artisans, du titre de maître. En conséquence, nul ouvrier ne devroit passer pour tel, ni avoir boutique ouverte, moins encore poust voir tenir des ouvriers ou des apprentifs avanl'âge complet de vingt - cinq ans : & pour renn dre les apprentissages plus profitables au moïeut de l'émulation; il devroit être loisible à to il maître de tenir tel nombre d'apprentifs qu're voudroit : ceux - ci seroient tenus de faige montre de leur habileté par quelque ouvra, de leur façon, devant la maîtrise assemblée, avant d'être libérés du tems d'apprentissage.

Tout jeune artifan devroit dans ses voiages, avoir une espece de journal, où les maîtres chez qui il auroit travaillé, annoteroient le tems qu'il auroit été chez eux; on verroit par-

1766. III. P.

là l'emploi bon ou mauvais de son tems, & à son retour pour être reçu maître, il auroit là une preuve parlante de sa conduite. Ceux pour qui ce témoignage ne seroit pas avantageux seroient privés pendant deux années ou plus, de leur droit de suffrage aux assemblées

du corps de métier.

Il seroit aussi fort nécessaire que tout ouvrier de retour de sa tournée fût obligé de présenter derechef un échantillon de son art. Reviendroit-il avec quelque nouvelle invention, il recevroit une gratification de sa maîtrise; & supposé qu'elle ne fût pas en état de lui faire le don d'une médaille, elle inféreroit du moins dans ses actes le nom du généreux inventeur, qui feroit en outre recommandé au feigneur baillif du lieu comme un jeune artisan, qui par son application se seroit rendu recommandable à la confrairie.

Si l'invention étoit d'une utilité très importante, qui doute que dans ce cas, l'inventeur n'attirât sur lui l'attention bienfaisante & la

protection de fon souverain?

Quelques exemples dans ce goût feroient naître la plus vive émulation, & cette envie de se distinguer enrichiroit le pais de mille découvertes utiles.

Pour que les habitans des villes veuillent tirer tout le parti possible de leur position en s'occupant principalement de la préparation des productions du pais, il faut leur faire goûter la médiocrité.

Un peuple que le luxe à corrompu fuit le travail & ne goûte que la mollesse; l'œconomie contribue nécessairement au resultat avantageux des productions à ouvrer, & le travail de l'ouvrier. Le luxe & la somptuosité par contre renchérissent le travail & la marchandise. La parcimonie est le vrai moien de rendre meilleur marché le prix de l'un & de l'autre & d'assurer par un bas prix la préférence des débit.

Afin d'introduire cette simple médiocrité, il faut, par des défenses ou par de gros droits d'entrée, borner les arts & le commerce de hixe, & empêcher principalement l'entrée de pareilles marchandifes. Une inspection de gens experts devroit prévenir la construction de bâtimens trop somptueux, & le nombre excessif de fourneaux & de cheminées qui causent une consommation de bois prodigieuse; limiter, si faire se peut, le nombre d'apprentifs d'arts & de commerce de luxe, & ne pas laisser y parvenir indistinctement un chacun; ce qui seroit d'une facile opération par le moien des corps de métiers. Pour prévenir la superfluité des domestiques à l'avenir, car pour ceux qui actuellement accoutumés aux aisances des villes ne retourneroient qu'avec répugnance à la campagne; on pourroit leur permettre de continuer de servir, jusqu'à ce que le tems ou d'autres causes, en eussent diminué le nombre à un certain point; il faudroit que d'orenavant ni fils ni filles de paisans ne pussent sans pers

mission expresse s'engager en ville en qualité de domestiques. Le but de cette ordonnance seroit de faciliter aux cultivateurs le moïen d'avoir suffisamment d'ouvriers & de domestiques; & cela pour un falaire convenable, qui leur permît de vendre leurs denrées d'autant meilleur marché. Pour y parvenir d'autant plus fârement, châque ville feroit insérer dans ses tabelles œconomiques, le nombre & la qualité des domestiques actuels, ce qui serviroit de régle, lors de la distribution des patentes, pour en accorder, ou en refuser suivant l'exigence du cas. Il seroit encore fort à propos d'interdire aux domestiques de se vêtir des mèmes étoffes que leurs maîtres. Ce que l'on pourroit faire de mieux à cet égard, seroit de prescrire à châque état & à châque classe un habillement différent pour la couleur & la qualité de l'étoffe. Cette ordonnance ne contribueroit pas peu au solide établissement des manufactures, toujours vacillantes à cause de l'inconstance des modes. Le pauvre seroit vêtu d'une étoffe non-teinte; le moiené en auxoit de teintes; l'homme de distinction ne pourroit se vétir de soie qu'en tant qu'il seroit revêtu d'un emploi public, & jamais hors les fonctions de son poste : en toute autre occasion il-feroit vêtu conformément à son état & à sa classe. L'honneur de cette distinction ne feroit point d'envieux, puisqu'elle ne seroit l'appanage que des gens d'office & la marque caractéristique de la magistrature, qui devroit toujours

être accompagnée d'un certain appareil de

pompe.

C'est encore une conséquence des deux principes généraux que nous avons pofés. Si les villes doivent tirer de leur position tout le parti possible, & leurs habitans, par la préparation des productions, établir un rapport avantageux entre leur travail & les productions de la terre; il faut que l'artisan se soumette à des régle-

mens utiles & tendans à cet objet.

Ces réglemens bien conçus auroient pour objet l'éducation de l'artisan, l'ordre à observer dans les assemblées des corps de métiers, l'élection des chefs, la régie des fonds, la meilleure façon & le plus bas prix du travail, la féparation des divers métiers, la punition des contrevenans, enfin un nouvel arrangement de leurs ûs & cérémonies qui font aimer & estimer sa profession à l'artisan, qui doit aussi trouver son avantage dans sa vocation.

Ces réglemens doivent principalement obvier, conséquemment à ce que nous avons établi plus haut, à ce que les arts de l'une soient bornés & restreints qu'on en fasse autant que possible des monopoles. Que ces mêmes réglemens par contre empêchent l'apparence même du monopole dans ce qui concerne l'avancement des arts nécessaires. Ceci s'effectuera en limitant le nombre d'apprentifs pour les arts de luxe & en laissant à cet égard les arts utiles en pleine liberté.

Il faudroit de plus octroier à tous les corps de métiers, le privilége général, par lequel il seroit défendu à quiconque n'eût pas atteint l'âge complet de vingt-cinq ans, qui ne seroit pas incorporé à la maîtrise, & qui n'eût point encore fait son chef- d'œuvre, de pouvoir lever ou louer un fond de boutique, de tenir des ouvriers ou des apprentifs, ou de travailler pour lui seul; sous peine, le cas avenant d'être destitué formellement. Tous ceux par contre qui auroient satisfait aux points requis, seroient passés maîtres du corps, sans s'informer plus outre de leur apprentissage & de leurs voyages. Si dans quelques villes il fe trouvoit des gens de métiers sans lettres patentes, le corps - de - ville leur en obtiendroit du gouvernement. Le domicile de tout artisan, à l'exception des maréchaux, charrons & autres métiers indispensables à la campagne, seroit transféré en ville, de façon que les artifans actuellement éxistans à la campagne seroient conservés leur vie durant, dans la possession de leur état, mais à l'avenir par contre aucun fils de païsan ne pouroit être reçu apprentif dans aucune profession bourgeoise quelconque, qu'il n'eût préalablement acquis le titre de citoien. Pour ce qui est des tanneries & tintureries ci-&-là répandues à la campagne, elles ne pourroient changer de mains que pour passer en celles d'un citadin, qui transplanteroit ainsi ces établissemens peu à peu dans les villes.

Eu égard à l'éducation de l'artisan, ces mêmes réglemens, comme nous l'avons déjà indiqué, préscriroient les années d'apprentissage & de voyages de l'artisan. Ils ordonneroient, que lors de la demande de l'entrée & de la sortie de l'apprentissage, deux maîtres deroient présent, qui s'affureroient avant tout, du lieu de bourgeoisse de l'apprentif, qui ne pourroit être qu'une ville ou un bourg. Ils exigeroient du maître une promesse authentique qu'en cas de décès, ses héritiers seroient tenus de faire finir à leurs dépens le reste de l'apprentissage de son apprentif. Ils recommanderoient soigneusement à celui-ci l'obéislance & la fidélité pour son maître, qui seroit autorisé de le châtier suivant l'exigence du cas ou de le renvoyer pour cause d'infidélité. Les garçous ouvriers seroient exhortés, comme il a été dit plus haut, de s'occuper & de rechercher par-tout le travail pendant leur tournée.

Ces réglemens indiqueroient de plus le tems & le lieu d'une assemblée annuelle des corps de métiers; toutes les délibérations feroient couchées dans les actes; & pour que tout se paffat avec ordre & décence, un membre du magistrat, ou un négociant distingué assisteroit, au défaut du seigneur baillif, pour

faire régner l'ordre dans ces assemblées.

Dans cette assemblée, châque artisan seroit invité à proposer ce qu'il croiroit être utile à l'avancement du métier. Les avis qui mériteroient quelque réflexion seroient couchés dans les actes, qui seroient signés du magistrat ou négociant député, qui en remettroit une copie au sgr. baillif, ou à tel autre tribunal compétent: de là elle parviendroit au directoire supérieur des arts & métiers; & de cette façon le gouvernement seroit instruit châque année de l'état actuel des arts, & ordonneroit avec connoissance de cause les redressemens néces-faires.

Ces réglemens prescriroient encore les différens grades des préposés du corps; chefs, jurés, boursiers, sécretaires, huissiers; la façon de les élire, la durée de leurs emplois, les devoirs de leurs fonctions, les qualités requises pour être éligibles, & ces préposés auroient à connoître des affaires pressantes, dans l'entredeux des assemblées, afin d'éviter autant que possible la trop grande fréquence de ces assemblées.

Tous ces nouveaux arrangemens ne pourront qu'inspirer à l'artisan une forte estime & beaucoup d'attachement pour sa vocation, dont ils seront en même tems le plus fort appui.

De gros revenus seroient ici superflus, une recepte suffisante pour subvenir aux fraix ordinaires, est tout ce qu'il faut. Les mêmes réglemens sixeront à cet esfet la sinance que les maîtres & les apprentifs paieroient à la caisse, lors de leur reception. Les corps de métiers seroient tenus, d'augmenter peu à peu ce capital de quelques parties des intérêts, pour

ensuite fonder des prix pour les ouvriers & les apprentifs. Quant à la régie de ces fonds, on éxigeroit des cautions de ceux qui en auroient le maniement; ils seroient obligés d'en rendre le compte le plus exact &c. Et qu'on ne dise pas, que ceci sera de difficile exécution; tout commencement est lent & pénible, & ne doit son accroissement qu'à la suite du tems. Ou bien préfére-t-on que les gens de métiers fe ranconnent les uns les autres, & dissipent leurs revenus? Ces fonds ne Iont-ils pas mieux appliqués en excitant l'industrie & l'émulation, & n'est-il pas plus honorable aux différens corps de métiers de ne devoir cette ressource qu'à eux seuls, sans être obligés de recourir à une affiftance étrangere?

Pour donner lieu à l'émulation dans le bon marché & la bonne façon de l'ouvrage, il faut que ces réglemens défendent aux gens de métiers de fixer entr'eux un prix commun de leur travail; moins encore d'infliger une peine aux contrevenans. Châque maître, dont la marchandise seroit destinée à remplir les magasins d'un négociant, seroit obligé de timbrer ou marquer d'une autre façon sa marchandise. Toute marchandise que l'on expédieroit hors de ville, seroit examinée par les jurés qui y apposeroient ensuite la marque de la ville. D'autres marques doivent donner à connoître la qualité de la marchandise fine, médiocre ou groffiere; si ce sont des toiles; leur

longueur & largeur : quant à la teinture des draps si elle est durable, bonne ou mauvaise, ce qui est facile à connoître au moyen de l'épreuve d'une lescive bouillante; quant aux caisses & ballots, leur vrai poids & en un mot les marques doivent attester la valeur réelle de la marchandise & prévenir toute supercherie. La marchandise reste-t-elle sur les lieux? les jurés la taxeront en cas de plainte de mal-saçon, & le fabriquant sera tenu d'en bonisser la perte; les réglemens sixeront aussi le salaire des jurés.

Ces réglemens autoriferont les corps de métiers de punir, comme ci-devant, de légeres fautes, comme par exemple, d'imposer & de retirer une certaine amande de tout ouvrage malfaçonné. Ceux qui pour vol ou autres delits. se seroient attirés un châtiment public, ne devroient point être privés de leur gagne-pain. Tout ce qu'on pourroit permettre aux corps de métier de statuer à leur égard, seroit de sufpendre leur droit de suffrage, jusqu'à ce qu'une meilleure conduite eût incliné la clémence du juge en leur faveur. L'espoir de regagner un bon nom & une réputation, victimes des écarts d'une jeunesse imprudente, ramenerois à la vertu tel, que la honte & le mépris eût plongé fans retour dans l'abyme du vice. Il sera également statué à l'égard de ceux qui refuseroient de travailler conjointement avec ceux de leur métier, qui eussent encouru une punition publique, qu'ils feront jugés punissables

On n'auroit recours à la table noire que dans les cas les plus graves, & jamais sans permis-

fion du juge.

Comme il y a certains métiers qui peuvent empiéter facilement, sur la profession de l'autre: tels que les serruriers & les forgerons, il sera exprimé dans le réglement les divers ouvrages qui seront du ressort de l'un ou de l'autre de pareils métiers. S'ils ne s'accordoient point entr'eux, il faudroit en ce cas permettre aux deux partis la commune fabrication des ouvrages contestés. Cependant, rien ne contribue autant à la persection de l'ouvrage, que la juste distribution des différents métiers.

On en a pour exemple les horlogers dont l'ouvrage passe par une infinité de mains avant d'être fini par les leurs. L'essentiel est d'avoir un nombre sussissant d'artisans & assez d'ouvrage pour les occuper tous. Ceci n'étant pas, cette sou-division d'artistes ne sauroit avoir lieu; c'est donc aux intéressés à s'arranger làdessus, comme il a été dit plus haut & ce compromis ainsi enregistré auroit alors force de

loi.

Les coutumes & les cérémonies en usage chez les artisans se fondent en partie sur la tradition & en partie sur de vieilles formules. Dans celles-ci sont contenus les faluts & les cérémonies d'usage; par celle-là les manieres dont elles sont accompagnées & qui se perpétuent des maîtres & des ouvriers aux jeunes apprentifs. Il

feroit dur de vouloir abolir par force ces coutumes auxquelles le vulgaire est si attaché & que l'habitude lui rend encore plus sacrées. Si, en place de ces observances gothiques on souhaitoit d'introduire des coutumes moins ridicules, la persuasion peut seule en frayer le chemin. On substituera à ces formules antiques, d'autres plus conformes au goût d'aujourd'hui; un ton & des manieres unies, seront disparoître ces saçons plates & maussades.

On dressera à cet esset de jeunes gens de bonne volonté qui donneront l'exemple au reste. Si, par exemple, on vouloit abolir le bon Lundi; la maîtrise sixeroit en place de ceux-ci annuellement, un jour d'allégresse & de réjouissance; on excluroit de cette set tous ceux qui persisteroient opiniâtrement dans l'ancienne pratique. Au moyen de pareilles setes, de processions publiques, de l'institution d'un maître de cérémonies &c. la puissance législatrice, pourra aisément faire adopter tous les changemens convenables aux mœurs actuelles. Le peuple s'y pliera avec autant de docilité, qu'un enfant cédera sa poupée à quiconque lui en donnera une nouvelle.

Prenant toujours pour base notre regle générale, qui engage les habitans des villes à tirer le meilleur parti de leur position locale, en s'occupant principalement de la fabrication des productions du pays, nous disons qu'elles doivent honorer l'état de l'artisan, conséquemment exclure de tout emploi public, tout membre de la société, qui n'auroit point tâché de lui être utile par quelque vocation particuliere.

Tous ceux, qui se reposant sur le secours des aumônes publiques, renonceroient lâchement au travail seroient privés du droit de séance & de suffrage dans sa tribu, leurs noms &

leurs armes y seroient biffés.

Les artistes distingués seroient reçus membres honoraires des sociétés œconomiques. Désignés d'une façon aussi recommandable, le gouvernement jetteroit un regard savorable sur eux dans le remplacement des emplois, & bien qu'ils ne fussent avancés qu'après une prémiere ou seconde tentative; ils seroient en attendant déclarés éligibles en prémiers. Cette éligibilité seroit le prémier grade pour parvenir aux honneurs; & la carrière n'en seroit ouverte qu'à ceux qui par leur mérite & leurs qualités eussent été jugés dignes de l'éligibilité.

Rien de plus efficace pour exciter l'industrie & l'amour du travail dans tout genre de profession, que l'établissement de maisons de force & de travail. La méthode actuelle de soulager les pauvres, étousse tout germe d'industrie. Lors au contraire, qu'on ne distribuera plus les aumônes, & que l'indigent sera entretenu dans les établissemens publics, combien ne préférera-t-il pas de se tirer d'affaire par son propre travail, plutôt que de recourir à cette der-

niere ressource. Par-là les pauvres seront mieux entretenus, les orphelins mieux éduqués & les fainéans nécessités au travail; de forte qu'il n'y aura plus de doute sur la bonne application des aumônes.

A l'égard des artisans mendians, il ne seroit pas mal ordonné de leur laisser gagner par quelques jours de travail, dans de pareils établissemens, la passade qu'on leur donne ordinairement.

Certaines entreprises en fait de commerce & de nouvelles manufactures, surpassant ordinairement les forces d'un particulier; on expofant aux derniers malheurs des entrepreneurs assez téméraires pour s'avanturer eux & leur trop faciles créanciers; il seroit à désirer que pour toute fabrique, ou entreprise pareille, il se format des sociétés dont le capital, reparti en une certaine quantité d'actions, permettroit à un châcun d'y prendre part. Les avantages de ces sociétés seroient, la perpétuité ou du moins une plus longue durée que celle de la vie d'un entrepreneur particulier; un crédit plus affuré, les ouvriers n'ayant point à risquer de faillites comme il arrive souvent avec un seul entrepreneur: on pourrois à chaque instant se libérer de ses engagemens par la vente de son action. Une compagnie dans ce goût tenteroit principalement l'exportation en gros de nos productions ouvrées; avec bien d'autres entreprises plus importantes, qui feroient lubsister une infinité de gens,

mais qui sont au-dessus de la portée du négociant le mieux établi.

Les sociétés sont à la vérité reputées dangéreuses dans tout Etat; mais elles ne deviennent telles qu'en leur accordant le droit exclusif de commerce : vu qu'un riche actionaire peut aisément acquérir toutes les actions & s'emparer seul de tout le commerce de la société. Cet inconvénient tombera de lui-même, si l'on prend la précaution de fixer le nombre d'actions que pourra posséder un participant, & préviendra le monopole en les dispersant en diverses mains. L'artisan, le cultivateur y prendroient part, & sans compter l'avantage d'un plus grand débit, retrouveroient sur le dividende de leurs actions, le gain qu'ils auroient négligé sur la vente de leurs productions.

Quel immense avantage ne retireroient pas par exemple, tous nos ouvriers en métaux, si l'exploitation de nos mines étoit confiée à une compagnie d'entrepreneurs! Il en seroit de même du commerce de nos vins, en gros. Les forces réunies d'une société feront constamment fleurir telle branche d'industrie dont elle s'occupera, là où les soibles efforts d'un seul,

échoueront presque toujours.

Si les villes veulent que leurs habitans s'occupent de la fabrication de toutes fortes de productions, il faut finalement qu'elles tâchent de rendre commune & générale la connoissance des inventions utiles. Ce n'est point assez que par une envieuse & basse jalousie, l'inven-

teur n'en fasse point mystere: l'artisan n'est pas toujours en état de bien imiter son modele. Il seroit donc très-utile que les corps de métiers se procurassent des modeles, ou du moins des descriptions de toute nouvelle invention, d'après lesquelles les apprentifs, les ouvriers & ceux des maîtres du corps qui s'offriroient pour cela, tenteroient des essais que l'on exposeroit à l'examen & à la censure des experts, d'après le jugement desquels on recompenseroit celui dont l'ouvrage auroit approché le plus de la perfection du modele.

Il est nécessaire, avant de finir ce mémoire d'éclaireir & de résoudre en peu de mots une question très - importante. Nous avons posé pour principe fondamental de tous les moyens tendans au progrès des arts & de l'industrie, le rapport le plus avantageux, qui puisse exister entre la quantité & le prix des matieres crues & le prix de la façon de l'ouvrier. On demandera donc naturellement en quoi con-

fiste ce rapport?

Ouestion de la plus grande importance, & à peu près de la même nature, que celle que la société oconomique a proposée pour le prix de 1766, sur le prix du bled. Aussi exigeroitelle un mémoire particulier : d'ailleurs quelque soit ce rapport en lui-même, toujours bien difficile à découvrir, il devra nécessairement porter fur le bon marché, & cela de façon que vendant à bas prix, l'artisan puisse encore y

trouver du gain.

La prémiere attention de celui qui voudroit trouver ce rapport, seroit de comparer exactement le prix des productions ouvrées & non ouvrées du pays & de l'étranger: entreprise qu'un négociant expérimenté pourra seul entreprendre. Si le résultat portoit sur le bas prix des matieres prémieres, le cultivateur devroit n'y trouver pas moins son profit. Sans quoi les productions venant à manquer, priveroient ainsi l'industrie de son principal appui. Cependant les moyens sus-mentionés concourent tous à établir ce rapport; tout ce que nous avons eu ici en vue, c'est de ne jamais nous écarter du plan que nous nous étions tracé.

Infandum regina jubes renovare dolorem.



Sarimov implifica co de la casa seria Start of Albania Street & Testing to Charge to the Later of the Control o horvels are avolutional level and the second second second second second shown show and comment of the property The state of the s - buttle which were store the line was Reviolet enverse sold a grant